



RAPPORT ANNUEL

Exercice clos au 31 décembre 2024

DYNAMIS SOLIDAIRE ISR

12 boulevard Pesaro – CS 10002 – 92024 Nanterre Cedex

Société de gestion par délégation :

ECOFI INVESTISSEMENTS - 12, boulevard Pesaro - CS 10002 - 92024 NANTERRE Cedex

Dépositaire :

CACEIS BANK France - 89-91 rue Gabriel Péri - 92120 MONTRouGE

Code I.S.I.N. des parts :

FR0010855528

Objectif de gestion

Le FCPE est un fonds solidaire individualisé de groupe ouvert aux salariés et autres souscripteurs des entités du groupe Orange qui a pour objectif d'optimiser la performance d'un portefeuille investi en actions émises dans un ou plusieurs pays de la zone euro et géré de façon discrétionnaire sur le thème du développement durable.

Par ailleurs, l'OPC intègre l'intensité carbone dans son objectif de gestion, laquelle doit être inférieure à celle de l'univers d'investissement de l'OPC.

L'intensité carbone, exprimée en tonne de CO₂ par million d'euros de chiffre d'affaires, correspond aux émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) produites directement par l'entreprise (scope 1), aux émissions de GES produites indirectement par l'entreprise (scope 2) et aux émissions de GES produites indirectement, en amont ou en aval, de l'activité de l'entreprise (scope 3).

Indicateur de référence

L'indicateur composite de référence de l'OPC est le suivant : 65% FCI EMU 200 (cours de clôture et dividendes nets réinvestis) ; 25% Barclays Euro Aggregate 3-5 ans Total Return (cours de clôture et coupons nets réinvestis) ; 10% €STR.

La gestion financière de l'OPC ne vise pas à répliquer cet indice, l'OPC n'étant ni indiciel ni à référence indicielle. Cet indice ne définit pas de manière restrictive l'univers d'investissement de l'OPC mais permet à l'investisseur d'appréhender la performance et le risque qu'il peut attendre de son investissement dans l'OPC.

- L'indice FCI EMU 200 est un indice actions. Il mesure la performance du marché de la zone Euro des grandes et moyennes capitalisations sur la base d'un panier de 200 émetteurs. Il est calculé et publié par le fournisseur d'indices internationaux Fair Cost Index (FCI). Le code Bloomberg est : FCIEMU2N. L'indice est disponible sur le site : <https://faircostindex.fr/>. L'administrateur FCI est inscrit sur le registre d'administrateurs et d'indices de référence tenu par l'ESMA.

- L'indice Barclays Euro Aggregate 3-5 ans Total Return (cours de clôture et coupons nets réinvestis) est composé de titres obligataires à taux fixe émis en euro de maturités comprises entre 3 et 5 ans et dont la notation minimum est BBB- (catégorie « Investment Grade ») sur l'échelle de l'agence de notation Standard & Poor's (S&P) ou sur l'échelle de l'une des deux autres agences de notation retenues parmi les agences de notations reconnues (Fitch Ratings et Moody's Investors Services). La nationalité de l'émetteur n'est pas un critère discriminant. Le code Bloomberg est : LE35TREU Index. Site internet de publication de l'indice : <http://www.bloomberg.com>.

- Au sein de la zone Euro, l'€STR (European Short Term Rate) constitue la référence principale du marché monétaire. Cet indice représente un taux moyen pondéré sur les prêts non garantis au jour le jour entre les banques et institutions financières. Il est calculé par la Banque centrale européenne. Le code Bloomberg est : ESTRON Index.

L'administrateur de l'indice, en tant que banque centrale, n'a pas à ce titre à être inscrit sur le registre de l'ESMA.

Conformément au règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2016, ECOFI Investissements dispose d'une procédure de suivi des indices de référence utilisés

décrivant les mesures à mettre en oeuvre en cas de modifications substantielles apportées à un indice ou de cessation de fourniture de cet indice.

Stratégie d'investissement

Le portefeuille est géré sur le thème du développement durable défini comme étant « la capacité des générations présentes à satisfaire leurs besoins d'aujourd'hui sans compromettre l'aptitude des générations futures à couvrir leurs propres besoins » (définition ONU - rapport Brundtland 1987).

A ce titre, les opportunités d'investissements dans les domaines suivants sont privilégiées : efficacité énergétique, traitement de l'eau et des déchets, énergies renouvelables, santé, services à la personne et éducation, testing, inspection et certification.

L'OPC intègre de façon systématique une analyse ESG de cet univers d'investissement qui influence de façon significative la sélection des instruments dans lesquels l'OPC investit.

Cette analyse est menée selon notre méthodologie d'analyse et de notation propriétaire PRISME (Planète, Respect, Impact, Solidaire, Mesure, Engagement) et porte sur 90% minimum du portefeuille (hors obligations et autres titres de créance émis par des émetteurs publics ou quasi-publics, les liquidités détenues à titre accessoire et les actifs solidaires). Elle conduit à réduire l'univers d'investissement initial du fonds de 25% minimum.

Notre méthodologie PRISME se caractérise par une approche équilibrée et engagée dans les trois domaines, Environnement, Social et Gouvernance. Elle permet une approche plus globale des risques liés aux investissements en ne se limitant pas au prisme financier et repose sur les trois principes suivants :

- Une politique d'exclusions sectorielles et normatives

A travers l'application de notre méthodologie propriétaire PRISME, l'OPC exclut de l'ensemble de ses investissements les Etats désignés comme des paradis fiscaux, les émetteurs dont le siège social est enregistré dans un paradis fiscal, les entreprises impliquées dans la production d'armements controversés, les jeux d'argent, la production de tabac, les pesticides, les énergies fossiles non conventionnelles, l'extraction et la production d'énergie liée au charbon, au pétrole et au gaz.

- Une sélection des émetteurs selon leur note PRISME

L'évaluation de la performance ESG des émetteurs repose sur une approche « best in universe » et se fonde sur notre méthodologie propriétaire PRISME qui privilégie l'impact réel des émetteurs dans les domaines Environnement, Social et Gouvernance. Cette méthodologie propriétaire conduit à attribuer une note PRISME aux émetteurs, comprise entre 0 et 10 (10 étant la meilleure note) au sein duquel les trois domaines E, S et G sont équipondérés.

Pour déterminer les notes E, S et G qui composent à parts égales la note PRISME, l'équipe ISR s'appuie, pour 70% de chaque note, sur l'évaluation ESG des émetteurs fournie par Moody's ESG Solutions au sein de laquelle elle surpondère, pour chaque domaine E, S et G, les indicateurs de résultat par rapport aux indicateurs de mesures et de politiques.

A titre d'exemple, les critères suivants sont retenus dans l'évaluation ESG des émetteurs fournie par l'agence de notation: politique en matière d'émissions de gaz à effet de serre, taux de fréquence et de gravité des accidents du travail, part de femmes dans les instances dirigeantes, ratification des conventions internationales environnementales, taux de scolarisation, ratification des conventions sur les droits humains des Nations-Unies.

Elle intègre, pour 30%, 9 critères à fort impact ESG (3 critères par domaine) :

- Pour le domaine Environnement : Stratégie environnementale et éco-conception, Politiques climat, Politiques biodiversité ;
- Pour le domaine Social : Non-discrimination et égalité des chances, Relations responsables avec les clients, Alignement avec l'ODD 5 ;
- Pour le domaine Gouvernance : Equilibre des pouvoirs et efficacité du CA, Rejet des paradis fiscaux, Rémunérations liées à des facteurs ESG.

La note PRISME permet ensuite de répartir les émetteurs en déciles (fractionnement de l'univers en 10 parts égales ; le décile 1 est constitué par les émetteurs les mieux notés et le décile 10 par les émetteurs les moins bien notés).

L'OPC peut investir dans les émetteurs appartenant aux déciles 1 à 8 et, dans la limite de 10% de son actif net, dans des sociétés non notées d'un point de vue ESG et des OPC externes.

- Une politique d'exclusion des émetteurs controversés

Pour les émetteurs privés, les controverses sont évaluées sur une échelle de 1 à 5 et sur la base de 3 critères : gravité, fréquence, réaction de l'entreprise. Notre méthodologie propriétaire PRISME privilégie la réaction de l'émetteur à la gravité et la fréquence et favorise les émetteurs qui démontrent une volonté de s'améliorer avec des actions concrètes et impactantes.

Pour les émetteurs souverains, notre méthodologie s'appuie sur l'indicateur « Promotion of democratic institutions » de Moody's ESG Solutions qui prend en compte quatre critères : stabilité politique, absence de violence, efficacité gouvernementale et liberté d'expression.

A l'issue de cette analyse, les émetteurs faisant l'objet de controverses de niveau 5 ainsi que les Etats ne faisant pas preuve de la mise en place du cadre législatif et social suffisant au développement de la démocratie (note inférieure ou égale à 55/100) sont exclus.

Une présentation détaillée de, notre méthodologie propriétaire PRISME est disponible sur notre site internet :

http://www.ecofi.fr/sites/default/files/publications/code_de_transparence.pdf.

Au sein de l'univers d'investissement ainsi filtré, la décision d'investissement est prise de façon discrétionnaire par le gérant après l'appréciation des fondamentaux de la valeur sous l'angle du développement durable et avec une analyse de la rentabilité et des risques de la société émettrice.

Par ailleurs, le FCPE a également pour caractéristique de contribuer directement au financement d'acteurs non cotés de l'économie sociale ou environnementale à travers des investissements solidaires. Il a ainsi pour particularité de participer à la dotation en moyens financiers de personnes morales françaises ou européennes non cotées ayant la qualité d'entreprises solidaires (agrément préfectoral spécifique). A titre illustratif, il peut s'agir d'organismes porteurs de projets à forte utilité sociale ou environnementale, particulièrement ceux dont l'activité porte sur l'amélioration des processus environnementaux liés au développement durable (climat, efficacité énergétique, production d'énergie renouvelable, traitement des déchets, cycle de l'eau, biodiversité).

Ces investissements solidaires représentent en permanence au moins 5% et au plus 10% du portefeuille. Ces investissements sont généralement réalisés en instruments de taux (plus rarement en actions), non cotés et non notés. Leur liquidité est faible. La rémunération attendue tient compte de l'objectif solidaire de ces émetteurs et est par nature inférieure à celle du marché. La part des émetteurs français visés à l'article L.3332-17-1 du Code du travail représente quant à elle au moins 5% de l'encours du FCPE.

Par ailleurs, le FCPE prend en compte l'objectif de développement durable (ODD) 5 de l'ONU relatif à l'égalité des sexes en veillant à avoir un pourcentage d'alignement supérieur à celui de son univers d'investissements.

Pour rappel, les 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) définis par l'ONU sont un appel universel à l'action pour éliminer la pauvreté, protéger la planète et améliorer le quotidien de toutes les personnes partout dans le monde, tout en leur ouvrant des perspectives d'avenir.

Pour apprécier la contribution des sociétés à la réalisation de l'ODD 5, Ecofi Investissements s'appuie sur les données fournies par Moody's ESG Solutions et calcule deux notations :

- la notation "Net Contribution" qui prend en compte le chiffre d'affaires des sociétés aligné sur les 17 ODD et leur implication dans des secteurs sensibles et classe le niveau de contribution en 5 catégories (très positive, positive, neutre, négative, très négative) ;
- la notation "Net Behaviour" qui prend en compte la note ESG et l'implication dans des controverses et classe le comportement des émetteurs en 5 catégories (très favorable, favorable, marginale, adverse, très adverse).

Une société est considérée comme contribuant de manière positive à l'ODD 5 si elle a une contribution très positive ou positive et un comportement très favorable ou favorable.

Profil de risque

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la Société de gestion.

Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés. Les facteurs de risque exposés ci-dessous ne sont pas exhaustifs.

Il appartient à chaque investisseur d'analyser le risque inhérent à un tel investissement et de forger sa propre opinion indépendamment de la Société de gestion, en s'entourant, au besoin, de l'avis de tous les conseils spécialisés dans ces questions afin de s'assurer notamment de l'adéquation de cet investissement à sa situation financière.

Le FCPE est soumis aux risques suivants :

- Risque de perte de capital : L'OPC ne bénéficie d'aucune garantie, ni protection du capital. Il se peut donc que le capital investi ne soit pas intégralement recouvré lors du rachat.
- Risque de gestion discrétionnaire : Le style de gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des différents actifs et classes d'actifs. Il existe un risque que l'OPC ne soit pas investi à tout moment sur les instruments et/ou les marchés les plus performants, ce qui peut entraîner des pertes d'opportunités et une baisse de la valeur liquidative.
- Risque action : Risque d'une baisse de la valeur du portefeuille en raison de l'évolution des marchés actions.
- Risque de change : Risque de l'impact sur le portefeuille de la variation des taux de change entre la devise dans laquelle l'OPC valorise ses actifs et les monnaies utilisées pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative.
- Risque de taux : Risque d'une baisse de la valeur des instruments de taux détenus, et donc de la valeur liquidative, provoquée par une variation des taux d'intérêt. L'expression de ce risque est la sensibilité du portefeuille, qui représente la variation de la valeur d'une obligation pour une variation unitaire de taux d'intérêt. Ainsi, la valeur liquidative est susceptible de baisser, soit en cas de hausse des taux si la sensibilité du portefeuille est positive, soit en cas de baisse des taux si la sensibilité du portefeuille est négative.
- Risque lié aux titres solidaires : La détention de titres solidaires comporte des risques spécifiques car ces titres ne sont pas négociés sur un marché organisé. Le but est de réaliser des investissements solidaires dans de très petites structures dont la finalité n'est pas exclusivement la recherche du profit. Ces titres solidaires ne sont, par nature, pas cotés et sont peu liquides, sauf s'ils bénéficient d'une garantie de liquidité de la part d'un tiers, et ont des conditions généralement inférieures à et décorréelées de celles des entreprises commerciales, pouvant conduire, selon les circonstances, à des rendements nuls, voire négatifs, dans la mesure où, en sus de la traditionnelle analyse financière et de crédit, des critères particuliers d'analyse de nature extra-financière entrent en ligne de compte dans la décision d'investissement (prise en compte de la plus-value extrafinancière des activités de l'émetteur). Du fait de ces éléments, la valorisation des titres solidaires peut donc connaître des fluctuations ce qui peut entraîner une baisse de la valeur liquidative.
- Risque lié à l'investissement dans les petites capitalisations : sur les marchés des petites capitalisations, les volumes de transactions sont plus limités entraînant une liquidité moindre et une volatilité plus importante par rapport aux grands marchés, ce qui peut entraîner une baisse de la valeur liquidative.
- Risque lié à la gestion des garanties : L'investisseur peut être exposé à un risque juridique (en lien avec la documentation juridique, l'application des contrats et les limites de ceux-ci) et au risque lié à la réutilisation des espèces reçues en garantie, la valeur liquidative de l'OPC pouvant évoluer en fonction de la fluctuation de la valeur des titres acquis par investissement des espèces reçues en garantie. En cas de circonstances exceptionnelles de marché, l'investisseur peut également être exposé à un risque de liquidité, entraînant par exemple des difficultés de négociation de certains titres.
- Risques liés aux opérations d'acquisition et de cession temporaire de titres : L'utilisation de ces opérations et la gestion de leurs garanties peuvent comporter certains risques spécifiques tels que des risques opérationnels ou le risque de conservation. Ainsi le recours à ces opérations peut entraîner un effet négatif sur la valeur liquidative de l'OPC.

- **Risque juridique** : Il s'agit du risque de rédaction inappropriée des contrats conclus avec les contreparties aux opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres ou avec les contreparties d'instruments financiers à terme de gré à gré.
- **Risque méthodologique lié à l'analyse extra-financière** : notre méthodologie d'analyse et de notation propriétaire PRISME repose notamment sur une analyse qualitative des données extra-financières publiées par les émetteurs et les fournisseurs de données. Un élément de subjectivité est donc inhérent à l'interprétation et à l'utilisation des données ESG et il peut être difficile de comparer des stratégies intégrant des critères ESG. Les informations ESG peuvent être incomplètes, inexactes ou non disponibles. En conséquence, il existe un risque d'évaluation incorrecte d'une valeur ou d'un émetteur, entraînant l'inclusion ou l'exclusion erronée d'une valeur. L'application des critères ESG au processus d'investissement peut exclure les titres de certains émetteurs pour des raisons non financières et, par conséquent, peut faire perdre certaines opportunités de marché disponibles aux fonds qui n'utilisent pas les critères ESG ou de durabilité. L'approche ESG peut évoluer et se développer au fil du temps, en raison d'un affinement des processus de décision en matière d'investissement pour tenir compte des facteurs et des risques ESG et/ou en raison des évolutions juridiques et réglementaires.
- **Risque de durabilité** : il s'agit de tout événement ou toute situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir un impact négatif réel ou potentiel sur la valeur de l'investissement. La survenance d'un tel événement ou d'une telle situation peut également conduire à une modification de la stratégie d'investissement du FCP, y compris l'exclusion des titres de certains émetteurs. Plus précisément, les effets négatifs des risques de durabilité peuvent affecter les émetteurs via une série de mécanismes, notamment : 1) une baisse des revenus ; 2) des coûts plus élevés ; 3) des dommages ou une dépréciation de la valeur des actifs; 4) coût du capital plus élevé ; et 5) amendes ou risques réglementaires. En raison de la nature des risques de durabilité et de sujets spécifiques tels que le changement climatique, la probabilité que les risques de durabilité aient un impact sur les rendements des produits financiers est susceptible d'augmenter à plus long terme.

Garantie ou protection

Néant

Méthode choisie par la société de gestion pour mesurer le risque global de l'OPC

La méthode retenue pour le calcul du ratio du risque global est la méthode de l'engagement.

COMMENTAIRE DE GESTION

Environnement économique et financier

Fin décembre 2023, nos perspectives étaient les suivantes :

Le mois de décembre 2023 a été marqué par le « pivot » historique de la Fed qui a implicitement déclaré victoire face à l'inflation. Le discours de la BCE, bien que plus pondéré, n'a pas suffi à calmer l'impétuosité du marché, qui entrevoit désormais quelques 6 baisses de taux de chaque côté de l'Atlantique en 2024. S'agissant de l'activité, la divergence entre la zone Euro et les Etats-Unis a continué de se creuser, tandis que la désinflation s'est poursuivie de part et d'autre, leur offrant ainsi un point de convergence. Nous tablons sur une baisse des taux directeurs de la FED et de la BCE en juin, voire juillet 2024. Les taux souverains devraient également baisser. Le durcissement des conditions financières pèsera sur l'activité économique en 2024 et contribuera à la dégradation des métriques de crédit. Nous tablons sur un léger écartement des marges de crédit et préférons le secteur financier.

L'année 2024 a été marquée par les tendances et événements qui suivent.

Au cours des derniers mois de l'année, la désinflation s'est intensifiée au sein de la plupart des pays développés. En zone Euro, l'inflation totale (sur un an) est passée de 4,3% fin septembre 2023 à 2,9% en décembre 2023 ; de 4,5% à 3,4% pour sa version hors énergie et alimentation. Aux Etats-Unis, l'inflation totale a fluctué de 3,7% à 3,1% de septembre à novembre ; de 4,1% à 4% hors énergie et alimentation, sans que cela n'entraîne de récession ou de fort ralentissement de l'emploi. Dans le même temps, l'activité a été morose en zone Euro.

C'est dans ce contexte que les principales banques centrales ont définitivement entériné la fin de ce cycle de resserrement monétaire, lors de leurs dernières réunions de l'année.

A fin décembre 2023, le taux directeur de la Fed se situait sur la fourchette 5,25%-5,50%, celui de la Banque d'Angleterre à 5,25% et le taux de dépôt de la BCE à 4%.

Au cours du 1er trimestre 2024, les « narratifs » se sont succédé à une vitesse déconcertante. Les investisseurs ont tout d'abord envisagé des baisses de taux rapides et conséquentes de la part des grandes banques centrales, conformément au changement d'attitude de la Fed en fin d'année 2023. Ils se sont toutefois heurtés au risque géopolitique, avec les attaques des Houthis en mer Rouge, qui ont eu pour conséquence d'accroître le coût du transport maritime. Puis aux chiffres d'inflation américains relativement « forts », couplés à la robustesse du marché de l'emploi, qui ont immiscé le doute sur la pérennité du phénomène de désinflation. Dans le même temps, les statistiques d'activité en zone Euro n'ont pas surpris par leur vigueur, mais se sont finalement avérées moins mauvaises que redouté.

Aux Etats-Unis, l'inflation totale (mesurée par le CPI) est passée de 3,4% fin décembre 2023 à 3,5% fin mars 2024 ; sa version cœur de 3,9% à 3,8%. Il convient toutefois de noter l'existence de deux indices de prix « concurrents » outre-Atlantique. Le CPI (Consumer Price Index) est calculé par le BLS (Bureau of Labor Statistics) et Le PCE (Personal Consumption Expenditures) par le BEA (Bureau of Economic Analysis). Ce dernier constitue la cible d'inflation de la Fed.

La différenciation se fait surtout par leur construction. La catégorie des loyers occupe une part plus importante au sein du CPI, tandis que le PCE est un peu plus équilibré s'agissant des autres services. En outre, les poids du PCE s'ajustent en fonction des habitudes de consommation. Ils diffèrent également dans la manière de comptabiliser l'évolution des prix de certaines catégories, notamment les frais de santé. Depuis 1990, les variations annuelles du CPI sont en moyenne plus élevées de ~0,5%, or à fin février, l'écart entre le CPI cœur et le PCE cœur s'élève à 1%, ce qui perturbe in fine la lecture de l'inflation sous-jacente pour la Fed. En zone Euro, la situation est un peu plus lisible. L'inflation totale est ainsi passée de 2,9% sur un an en décembre 2023 à 2,4% (données préliminaires) fin mars 2024 ; sa version cœur de 3,4% à 2,9%. Les indices de progression salariale ont par ailleurs montré les premiers signes d'une inflexion à la baisse.

Les grandes banques centrales ont laissé leur politique monétaire inchangée au cours du 1er trimestre. Elles ont par ailleurs adopté un ton tantôt « colombe », tantôt « faucon », au gré de la publication des statistiques économiques, conformément à leur principe de

« dépendance aux données ». Dans ses derniers propos tenus, la BCE s'est néanmoins montrée plus encline à envisager des baisses de taux et ce, dès le mois de juin. Notons également que la Banque Nationale de Suisse a décidé, par surprise, de baisser ses taux directeurs dès le mois de mars.

Après un 1^{er} trimestre marqué par quelques accrocs dans la trajectoire de la désinflation aux Etats-Unis, les données se sont ensuite montrées plus « rassurantes ». L'allure des items spécifiques ayant contribué aux mauvaises surprises (frais d'assurance et de réparation automobile...) a notamment fléchi. Notons également, que la catégorie des biens durables (automobiles, produits électroniques) a nettement contribué à la baisse de l'inflation. Une différence marquée demeure néanmoins entre l'indice CPI et PCE. La composante des « loyers » a ralenti, mais dans des proportions moindres qu'escompté par le consensus. La désinflation observée s'est néanmoins avérée poussive dans l'ensemble. A fin novembre, l'inflation totale (CPI) ressortait à 2,7% sur un an ; la version hors énergie et alimentation à 3,3%. Du côté de l'activité, des signes d'un ralentissement de la consommation des ménages américains ont commencé à se former. Ces derniers semblent notamment se montrer plus sélectifs s'agissant des biens durables. Ce phénomène est à mettre en parallèle avec les indications transmises par les enquêtes de confiance du consommateur. Au cours du troisième trimestre, la focale s'est surtout portée sur le marché de l'emploi américain, dont les craquelures ont commencé à se transformer en crevasses. La tension sur le marché du travail a considérablement diminué. L'emploi privé a ralenti et les créations de postes dans les secteurs catégorisés comme cycliques ont été de moins en moins nombreuses. A son pic atteint en juillet, le taux de chômage se situait à 4,3%, soit une hausse de 0,6% depuis le début de l'année. Il a ensuite diminué à 4,1% fin septembre. Durant l'été, les marchés se sont même mis à craindre la possibilité d'une récession. A cet égard, rappelons que les récessions américaines sont datées par un comité (le NBER), que les critères sont multiples et qu'ils intègrent notamment la consommation des ménages. Les publications économiques du mois d'août, puis celles de septembre sont ensuite venues dépendre une économie américaine toujours très résiliente. Il convient à cet égard de mentionner les récentes révisions des statistiques effectuées par le BEA (Bureau of Economic Analysis, chargé notamment de la publication des comptes nationaux) qui ont montré que la croissance économique américaine a finalement été plus vigoureuse ces trois dernières années. Au cours du dernier trimestre, l'activité a finalement progressé à rythme soutenu, en dépit de l'anticipation d'un ralentissement. Par ailleurs, les statistiques de l'emploi ont cessé de se détériorer.

En zone Euro, les données d'inflation ont été plus volatiles et moins rectilignes, à l'image du 1^{er} trimestre aux Etats-Unis. Le regain d'inflation observé en mai s'est notamment expliqué par des effets de base énergétiques moins favorables, mais aussi par une progression de la catégorie des services, principalement en Allemagne. Les statistiques d'évolution des salaires en zone Euro n'ont pas non plus montré de francs signes d'inflexion. Le chemin de la désinflation a toutefois été retrouvé à partir du mois de juillet, grâce à la modération des prix énergétiques et dans une moindre mesure à ceux des denrées alimentaires. Sur les derniers mois de l'année, l'inflation est légèrement repartie à la hausse. A fin décembre, l'inflation totale est ressortie à 2,4% sur un an et l'inflation cœur à 2,7%, après une stagnation à 2,9% de mai à juillet. Si la croissance de la zone euro a été positive sur la période, celle-ci s'explique davantage par la demande extérieure nette (exportations retranchées des importations) et les dépenses gouvernementales, que par la consommation des ménages et l'investissement des entreprises. L'environnement de taux continue de représenter un vent contraire, ce qui se ressent également dans les enquêtes conjoncturelles. Les dernières données publiées en fin d'année se sont de nouveau montrées modestes, mais il convient de noter que si la France et l'Allemagne souffrent, cela est moins le cas de l'Espagne ou de l'Italie par exemple.

Mentionnons enfin, les éléments et événements qui sont venus se greffer dans l'intervalle, à commencer par les soubresauts politiques en France. La réaction des marchés financiers à l'annonce de la dissolution de l'Assemblée fut dans un premier temps épidermique. La perspective d'un gouvernement divisé sans majorité absolue a jeté le doute sur la trajectoire potentielle du déficit et, par extension, sur le coût de financement accordé à l'Etat français. Cette prime de risque supplémentaire exigée par les marchés financiers s'est ainsi exprimée

au travers de l'augmentation de l'écart de rendement entre le taux à 10 ans français et le taux à 10 ans allemand. A ~0,80% juste avant le 1er tour des élections, il a ainsi été équivalent à la période d'incertitude engendrée par les présidentielles de 2017. Il convient également de noter que cet écart de rendement gravitait déjà autour de 0,50% avant l'annonce de la dissolution, soit un niveau supérieur à la moyenne antérieure, en raison de craintes concernant la soutenabilité des finances publiques françaises.

Le second tour des élections n'a finalement fait ressortir aucune majorité claire, mais sans déséquilibre important pour autant. NFP (alliance de partis de gauche) a remporté 182 sièges, le groupe Ensemble (coalition présidentielle) 168 et le RN (et ses alliés) 143. Il aura ensuite fallu attendre plusieurs mois pour qu'un nouveau premier ministre (Michel Barnier) soit nommé, puis plusieurs jours encore pour désigner un gouvernement. L'écart de taux France-Allemagne n'a, dans cet intervalle, pas franchement dévié du corridor dans lequel il évoluait depuis l'annonce de la dissolution.

L'activation du 49.3 dans le but de faire passer le budget de la sécurité sociale et la motion de censure qui s'en est suivie ont ensuite eu raison du gouvernement Barnier. En remplacement, François Bayrou a été nommé 1er ministre et a constitué son gouvernement en toute fin d'année. Le budget 2025 reste à ce jour en suspens. Dans le prolongement, l'écart de taux entre la France et l'Allemagne s'est accru, proche du seuil de 1%, en lien notamment avec la dégradation de la note française par Moody's.

Citons également, le symposium de Jackson Hole, intitulé cette année : « Réévaluer l'efficacité de la transmission de la politique monétaire ». Si cet événement est avant tout un rendez-vous où sont présentés les derniers travaux universitaires sur la question, les investisseurs se sont appesantis sur le discours de Jerome Powell, qui a implicitement confirmé l'imminence d'une première baisse de taux. Il est toutefois resté flou s'agissant de l'ampleur de ce mouvement, en indiquant notamment que la Fed ne tolérerait aucune dégradation supplémentaire du marché du travail.

Le 5 novembre dernier, Donald Trump a été élu 47ème président des Etats-Unis. Le parti Républicain n'a pas seulement gagné la présidentielle avec l'élection de Donald Trump, puisque cette victoire s'est également accompagnée par l'obtention d'une majorité au Sénat et au sein de la chambre des représentants. Le scénario de « vague rouge » s'est matérialisé. En synthèse, le programme de Donald Trump peut se décomposer en trois points : (i) des baisses de taxes pour les entreprises et les ménages, (ii) des hausses des droits de douane pour la Chine ainsi que le reste du monde et (iii) une volonté de limiter les flux migratoires. Si l'augmentation des droits de douane est un frein pour la croissance mondiale, ne serait-ce que du fait de l'incertitude qu'ils engendrent, les baisses de taxes sont aussi un accélérateur pour la croissance américaine et par contagion, celle du monde. Quant à la politique migratoire, l'effet estimé oscille entre un peu plus d'inflation et moins de croissance.

Donald Trump sera officiellement investi le 20 janvier 2025 et c'est seulement à ce moment que nous en saurons davantage sur les mesures effectives. Dans l'intervalle, plusieurs membres du gouvernement ont déjà nommé à l'instar de Scott Bessent au Trésor et Elon Musk au sein d'un nouveau département intitulé DOGE (Department of Government Efficiency).

Notons également qu'en Chine, de nombreuses mesures monétaires et budgétaires vouées à soutenir la demande interne ont été dévoilées au cours du dernier trimestre.

Si pour lutter contre l'inflation, la plupart des banques centrales ont rehaussé leurs taux, à peu près au même moment et à peu près à la même cadence, force est de constater que la situation est dorénavant plus nuancée. D'une zone à l'autre, l'inflation n'est pas de même nature et ne baisse pas à la même allure, le niveau de restriction monétaire est plus ou moins conséquent, et la transmission du resserrement monétaire ne s'est pas fait ressentir de la même manière. Plusieurs banques centrales ont ainsi, dans ce contexte, enclenché une séquence de baisses de taux, qu'elles ont décidé de poursuivre durant le troisième trimestre 2024. C'est notamment le cas de la Banque centrale européenne, de Suède, celle du Canada ou encore de la Banque d'Angleterre. La Banque centrale américaine a finalement décidé de baisser ses taux de 0,50% lors de sa réunion du 18 septembre dernier, puis de 0,25% lors des réunions suivantes. La BCE a quant à elle baissé quatre fois ses taux directeurs, dont trois fois de manière successive. A fin décembre 2024, le taux directeur de la Fed se situe sur la

fourchette 4,25%-4,50%, celui de la Banque d'Angleterre à 4,75% et le taux de dépôt de la BCE à 3%.

Sur la période, le taux à 10 ans américain est passé de 3,88% fin décembre 2023 à 4,57% fin décembre 2024 ; le taux à 10 ans allemand de 2,04% à 2,38% ; le 10 ans français de 2,54% à 3,21% ; le 10 ans italien de 3,70% à 3,52%. La classe d'actifs des obligations souveraines de la zone Euro a progressé de 2,0% en 2024. Les obligations d'entreprises IG et HY ont enregistré des performances respectives de 4,7% et 9,1%. Les actions de la zone Euro affichent une hausse de 9,5%. Les actions américaines ont progressé de 25,0% (en \$). Notons néanmoins que cette performance a principalement été portée par la prépondérance des titres liés à la thématique de l'intelligence artificielle, surnommés les « 7 magnifiques », dont la performance s'est élevée à 67,3% sur la même période. Un indice équilibré – accordant de facto une moindre importance aux 7 magnifiques – s'est quant à lui apprécié de 13,0%. Enfin, les prix du pétrole ont légèrement progressé de 0,1%.

Le tableau suivant illustre l'évolution des taux souverains au cours de l'exercice passé. Ils baissent fortement sur la partie courte et augmentent sur les maturités supérieures à 1 an en Allemagne et en France. L'Italie et l'Espagne, dans une moindre mesure, tirent leur épingle du jeu. La France est pénalisée par le dérapage de ses finances publiques et son instabilité politique.

	31-déc.-23	31-mars-24	30-juin-24	30-sept.-24	31-déc.-24	Var 1 an	Commentaires 1 an
Ester	3,88	3,90	3,66	3,41	2,92	- 97	baisse taux
Euribor 3 mois	3,91	3,89	3,71	3,28	2,71	- 120	baisse taux
Euribor 6 mois	3,86	3,85	3,68	3,11	2,57	- 129	baisse taux
Allemagne 1 an	3,06	3,31	3,17	2,44	2,20	- 86	baisse taux
Allemagne 3 ans	2,08	2,51	2,59	1,88	2,00	- 8	baisse taux
Allemagne 5 ans	1,94	2,32	2,47	1,94	2,13	20	hausse taux
Allemagne 7 ans	1,93	2,26	2,43	1,94	2,17	24	hausse taux
Allemagne 10 ans	2,04	2,30	2,51	2,13	2,38	34	hausse taux
Allemagne 30 ans	2,26	2,45	2,69	2,46	2,59	33	hausse taux
France 1 an	3,23	3,45	3,44	2,63	2,35	- 88	baisse taux
France 3 ans	2,27	2,76	3,04	2,37	2,43	16	hausse taux
France 5 ans	2,22	2,68	3,03	2,53	2,69	47	hausse taux
France 7 ans	2,29	2,66	3,07	2,67	2,91	62	hausse taux
France 10 ans	2,54	2,83	3,26	2,96	3,21	67	hausse taux
France 30 ans	3,06	3,27	3,71	3,59	3,73	67	hausse taux
Espagne 1 an	3,27	3,48	3,42	2,65	2,22	- 105	baisse taux
Espagne 3 ans	2,62	2,90	3,08	2,34	2,33	- 29	baisse taux
Espagne 5 ans	2,62	2,84	3,06	2,43	2,58	- 4	baisse taux
Espagne 7 ans	2,75	2,91	3,16	2,61	2,73	- 2	baisse taux
Espagne 10 ans	2,99	3,16	3,42	2,93	3,06	7	hausse taux
Espagne 30 ans	3,66	3,70	4,02	3,70	3,70	4	hausse taux
Italie 1 an	3,39	3,58	3,53	2,75	2,40	- 99	baisse taux
Italie 3 ans	2,81	3,20	3,44	2,50	2,49	- 32	baisse taux
Italie 5 ans	3,07	3,23	3,58	2,81	2,87	- 20	baisse taux
Italie 7 ans	3,34	3,42	3,76	3,05	3,19	- 15	baisse taux
Italie 10 ans	3,70	3,68	4,07	3,45	3,52	- 18	baisse taux
Italie 30 ans	4,37	4,24	4,62	4,13	4,21	- 17	baisse taux

Source : Bloomberg

Le tableau ci-après illustre l'évolution des taux de rendement selon les maturités et les notations des émetteurs. On constate une baisse généralisée des rendements et un aplatissement des courbes de crédit.

TAUX	31/12/23	31/03/24	30/06/24	31/12/24	Var. 1Y	Var. YTD	Var. 1 mois
IG Euro AGG 1 -3	3,69	3,76	3,81	2,93	-0,76	-0,83	-0,88
IG Euro AGG 3 - 5	3,46	3,61	3,76	3,13	-0,33	-0,48	-0,64
IG Euro AGG 5 - 7	3,50	3,61	3,84	3,32	-0,18	-0,29	-0,53
IG Euro AGG 7 - 10	3,57	3,64	3,89	3,48	-0,10	-0,17	-0,42
IG Euro AGG 10+	3,50	3,59	3,90	3,60	0,10	0,01	-0,30
Bloomberg EuroAgg Corporate AAA	2,70	3,01	3,30	2,86	0,16	-0,15	-0,43
Bloomberg EuroAgg Corporate AA	3,08	3,26	3,43	2,79	-0,29	-0,47	-0,64
Bloomberg EuroAgg Corporate A	3,34	3,50	3,67	3,08	-0,26	-0,42	-0,59
Bloomberg EuroAgg Corporate BBB	3,82	3,86	4,02	3,32	-0,49	-0,54	-0,70
Bloomberg EuroAgg Corporate	3,56	3,66	3,82	3,18	-0,37	-0,48	-0,64
IG Euro AGG Corporates Ex Fin	3,35	3,53	3,71	3,14	-0,21	-0,39	-0,57
IG Euro AGG Corporates Fin	3,83	3,84	3,98	3,24	-0,59	-0,60	-0,74
Bloomberg Euro HY ex Financials BB-B 3% Capped	5,72	6,40	5,60	4,99	-0,74	-1,42	-0,61

Source : Bloomberg

Le tableau ci-après illustre l'évolution des marges par rapport aux emprunts souverains selon les maturités, les notations des émetteurs. La contraction des marges de crédit est générale. Les notations les moins robustes et le secteur financier sont les principaux bénéficiaires de ce mouvement.

Marges Crédit	31/12/23	31/03/24	30/06/24	30/09/24	31/12/24	Var. 1Y
IG Euro AGG 1 -3	115	86	93	92	82	-33
IG Euro AGG 3 - 5	142	118	121	118	104	-38
IG Euro AGG 5 - 7	154	130	136	130	114	-40
IG Euro AGG 7 - 10	156	135	142	138	119	-37
IG Euro AGG 10+	131	117	125	126	109	-23
Bloomberg EuroAgg Corporate AAA	69	65	75	74	63	-6
Bloomberg EuroAgg Corporate AA	92	74	81	79	64	-28
Bloomberg EuroAgg Corporate A	119	99	106	105	92	-27
Bloomberg EuroAgg Corporate BBB	160	132	137	134	115	-45
Bloomberg EuroAgg Corporate	138	114	120	117	102	-36
IG Euro AGG Corporates Ex Fin	120	101	109	109	95	-25
IG Euro AGG Corporates Fin	161	127	132	125	111	-50
Bloomberg Euro HY ex Financials BB-B 3% Capped	293	246	266	280	243	-50

Source : Bloomberg

Le tableau ci-après illustre la performance des indices selon les maturités, les notations des émetteurs et le secteur. Un exercice positif : les émetteurs les moins bien notés et les financières sont à l'honneur.

INDICES	31/12/23	31/03/24	30/06/24	30/09/24	31/12/24	Perf. 1 an
IG Euro AGG 1 -3	100,00	100,61	101,44	103,75	104,69	4,69%
IG Euro AGG 3 - 5	100,00	100,35	100,74	104,02	104,95	4,95%
IG Euro AGG 5 - 7	100,00	100,47	100,36	104,21	105,17	5,17%
IG Euro AGG 7 - 10	100,00	100,50	99,71	103,92	104,64	4,64%
IG Euro AGG 10+	100,00	100,05	97,73	101,96	102,79	2,79%
Bloomberg EuroAgg Corporate AAA	100,00	99,23	98,73	102,18	102,61	2,61%
Bloomberg EuroAgg Corporate AA	100,00	100,12	99,99	103,15	103,64	3,64%
Bloomberg EuroAgg Corporate A	100,00	100,25	100,20	103,38	104,15	4,15%
Bloomberg EuroAgg Corporate BBB	100,00	100,71	100,92	104,32	105,40	5,40%
IG Euro AGG Corporate	100,00	100,47	100,54	103,83	104,74	4,74%
IG Euro AGG Corporate Ex Fin	100,00	100,13	99,99	103,17	104,00	4,00%
IG Euro AGG Corporate Fin	100,00	100,90	101,27	104,71	105,71	5,71%
Bloomberg Euro HY ex Financials BB-B 3% Capped	100,00	101,02	102,11	104,87	106,84	6,84%

Source : Bloomberg

Politique de gestion

Objectif de gestion

Le FCPE est un fonds solidaire individualisé de groupe ouvert aux salariés et autres souscripteurs des entités du groupe Orange qui a pour objectif d'optimiser la performance d'un portefeuille investi en actions émises dans un ou plusieurs pays de la zone euro et géré de façon discrétionnaire sur le thème du développement durable. Par ailleurs, l'OPC intègre l'intensité carbone dans son objectif de gestion, laquelle doit être inférieure à celle de l'univers d'investissement de l'OPC. L'intensité carbone, exprimée en tonne de CO2 par million d'euros de chiffre d'affaires, correspond aux émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) produites directement par l'entreprise (scope 1), aux émissions de GES produites indirectement par l'entreprise (scope 2) et aux émissions de GES produites indirectement, en amont ou en aval, de l'activité de l'entreprise (scope 3).

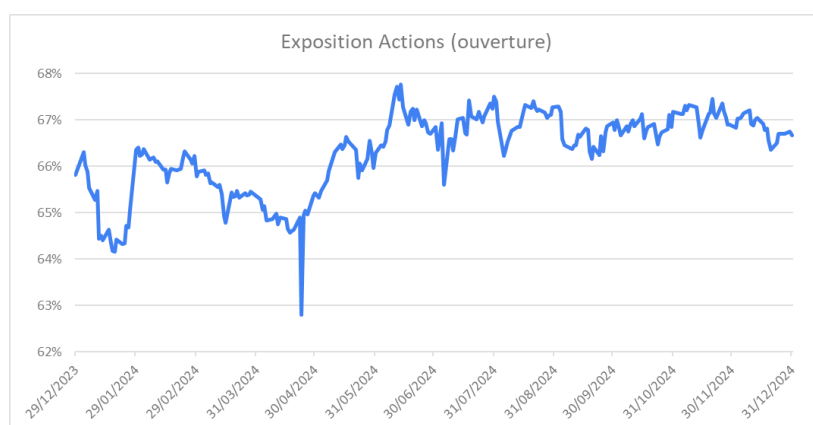
L'indicateur composite de référence de l'OPC est le suivant : 65% FCI EMU 200 (cours de clôture et dividendes nets réinvestis) ; 25% Barclays Euro Aggregate 3-5 ans Total Return (cours de clôture et coupons nets réinvestis) ; 10% €STR.

La gestion financière de l'OPC ne vise pas à répliquer cet indice, l'OPC n'étant ni indiciel ni à référence indicielle. Cet indice ne définit pas de manière restrictive l'univers d'investissement de l'OPC mais permet à l'investisseur d'appréhender la performance et le risque qu'il peut attendre de son investissement dans l'OPC.

Allocation au cours de l'exercice

Rappelons que le FCPE est en permanence exposé à 60 % au minimum de son actif net et 70% au maximum de son actif net aux actions cotées émises dans un ou plusieurs pays de la zone Euro et, dans la limite de 20% de cette poche, dans un ou plusieurs des pays européens suivants : Royaume-Uni, Suisse, Suède, Danemark et Norvège. L'univers d'investissement est composé essentiellement des grandes et moyennes capitalisations boursières et pourra comporter, dans la limite de 20% de l'actif, des petites valeurs bien adaptées aux thèmes d'investissement recherchés. Dans ce cadre, l'exposition au risque de change est autorisée dans la limite de 20% de la poche actions.

Au cours de l'exercice, le pourcentage d'exposition « action » est demeuré compris entre 64% et 68% hormis la période de souscription (23 avril)



Le portefeuille peut également être investi, en direct, dans la limite de 35% maximum de l'actif net (40% avec les instruments de taux choisis au titre de la poche solidaire), en instruments de taux (obligations, titres de créance négociables et instruments du marché monétaire), libellés en euros et émis par des Etats souverains de la zone Euro et/ou par des entreprises publiques, parapubliques ou privées situées au sein de la zone Euro et répondant aux critères de sélection du filtre ISR.

La sensibilité du portefeuille au risque de taux est demeurée contenue (1.09 à 1.55 au cours de l'exercice, 1.47 le 29/12/2023 et 1.20 le 31/12/2024).

Performances

Entre le 29 décembre 2023 et le 31 décembre 2024, la valeur liquidative de DYNAMIS SOLIDAIRE ISR a baissé de -0.70% alors que celle de son indice de référence progresse de 7.46%. Ces performances passées ne préjugent pas des résultats futurs.

Les éléments suivants expliquent principalement la sous-performance de la poche actions vs l'indice actions FCI EMU 200 : -1,71% vs +9,56% – performances brutes (source Bloomberg en cours de clôture). La nette sous-performance des thématiques durables vs l'indice explique principalement l'écart de performance. Les principaux segments porteurs n'étant pas éligibles (défense, banques, distribution, télécoms, médias, voyage etc).

Plusieurs facteurs explicatifs peuvent être avancés.

- Taux : la détente des taux longs n'a pas eu lieu avec une BCE et une FED plus mesurées dans l'assouplissement de sa politique monétaire. La désinflation se poursuit mais le dernier kilomètre est le plus difficile à parcourir. L'euphorie des investisseurs en début d'année a ainsi été recalibrée plusieurs fois, notamment en fin d'année lorsque J. Powell indiquait que deux baisses de taux étaient envisagées pour 2025 seulement. En zone euro, un mimétisme moins prononcé a eu lieu sur les courbes des principaux pays, exacerbé par les problématiques politiques. Cet environnement moins accommodant est adverse aux segments endettés comme les utilities (régulées / renouvelables), aux entreprises de croissance aux plans de CAPEX importants.
- Plans de soutien verts en Europe / problématiques politiques au sein de l'UE : la lenteur de mise en place de plusieurs volets des plans de soutien (REPowerEU notamment), l'annulation de certains d'entre eux (EV), le report, la diminution de plusieurs subventions/financements envisagés ont constitué des freins importants pour la thématique environnementale au sens large.
- Chine : la crise immobilière de 2022 se fait encore sentir dans la deuxième puissance mondiale avec un moteur industriel à la peine et des consommateurs frileux (épargne, hausse du taux de chômage des jeunes). Les autorités politique et monétaire n'ont pas mis en place de plans de soutien massifs pour soutenir la croissance et cela a donc résulté en une année particulièrement difficile pour les groupes exposés à la Chine. Le durcissement de la guerre économique entre les Etats-Unis et la Chine, et, dans une moindre mesure, l'UE et la Chine a également pesé sur l'activité. De nombreuses entreprises au sein des thématiques durables, dans les secteurs industriel, matériaux, santé et technologiques (semiconducteurs) sont exposés à l'Empire du Milieu.
- Trump : la victoire du candidat républicain a significativement creusé l'écart entre les thématiques durables/l'Europe et le marché américain/Made in USA/champions américains. Le positionnement politique adverse aux problématiques climatiques a ainsi pesé.
- Le triplé gagnant a été sur des segments majoritairement des titres non éligibles au fonds : aéronautique & défense / financières / domestiques (télécoms, médias, distribution).

La contre-performance de certaines thématiques / sous-thématiques (source Bloomberg en cours de clôture) :

- Les renouvelables : Solaria, Acciona Energias, ERG etc (-3,16% de contribution négative)
 - Taux : la remontée des taux d'intérêt est triplement négative pour ce segment : valorisation, dette, financement des CAPEX
 - Prix : il n'y a pas eu de remontée notable des conditions tarifaires pour le secteur, ni de subventions majeures qui auraient pu compenser un environnement de prix en amélioration mais insuffisant
 - Croissance : les objectifs de croissance ont été majoritairement revus à la baisse soit pour des raisons de financement, de préservation des retour sur investissement, de problématiques pays (Etats-Unis, Amérique Latine)
- Les réseaux : Elia Group, Enagas, SNAM (-1.36% de contribution négative)
 - Taux : comme pour le secteur des renouvelables, la remontée des taux d'intérêt est triplement négative pour ce segment : valorisation, dette, financement des CAPEX

- CAPEX : les fortes ambitions des grands acteurs régulés ont rendu les investisseurs nerveux sur les conditions de financement de ces plans. Enagas veut devenir le hub européen de l'hydrogène et Elia Group a le plan de croissance le plus ambitieux du marché (30 Mds € sur 5 ans).
- Le leader européen de la simulation : Dassault Systèmes (-0.87%).
- La medtech : le leader européen des équipements ophtalmiques – ex : Carl Zeiss (Chine, déstockage), Gerresheimer & Compugroup Medical (résultats) -2,79% de contribution négative.
- Les petites capitalisations ou « petites moyennes capitalisations », en particulier françaises (cf problématique politique) : Séché Environnement, Mersen, Befesa, Ariston etc. dont la contribution négative est de -4,3%.

Les contributions positives se concentrent autour :

- Des OPA : Esker, Neoen : +2,3%.
- Les groupes dont la visibilité est forte ainsi qu'un positionnement géographique favorable : Hera, GTT et Spie : +1,03%.
- La diversification hors zone euro notamment Intertek, Alfa Laval : contribution de +0,1% au total.

Principales ventes sur l'année :

- Problématique de gouvernance : Grifols.
- Les groupes qui pourraient subir un déclin des ventes prolongé et/ou un risque d'exécution (Adyen).
- Des prises de bénéfices sur des objectifs de cours atteints : Fielmann.
- Un allègement du cycle : Aalberts.
- Les OPA : Neoen, Compugroup Medical.

Principaux achats sur l'année :

- Les groupes industriels de niche – de toutes tailles - positionnés sur des marchés porteurs à MT : GEA Group, Spectris, Spirax, Alfa Laval.
- Les spécialistes asset-light exposés aux mégatrends durables : Intertek, Arcadis.
- La santé hors pharma : Coloplast, Straumann.
- Le traitement de l'eau : Kemira.

Taux

Pour ce qui concerne, l'exposition obligataire, notons, à titre d'information, que la performance d'un placement monétaire au jour le jour ressort pour la période à +3.80% et celle de l'indice Barclays Capital Euro Aggregate 3-5 ans à + 3.29%.

La sensibilité du portefeuille au risque de taux est demeurée contenue (1.09 à 1.55 au cours de l'exercice, 1.47 le 29/12/2023 et 1.20 le 31/12/2024). Ce portefeuille est plutôt défensif car essentiellement exposé à des émetteurs notés A et BBB. Il s'agit donc d'un portefeuille plutôt défensif. La poche obligataire de DYNAMIS SOLIDAIRE ISR a contribué positivement à la performance. Se distinguent favorablement notamment CRELAN 2032, VGP 2027, EXOR 2033 et SANTANDER 2034.

Perspectives

Actions

Les perspectives pour l'OPC sont positives en raison de la vue sur les marchés actions, positive sur l'année et des anticipations d'inflexion favorable sur plusieurs thématiques durables.

Les principaux moteurs de retournement et/ou catalyseurs sont :

1. Rebond de la Chine

L'arrivée de D. Trump à la Maison Blanche pourrait accélérer la mise en place de mesures de soutien fiscales et budgétaires pour soutenir la croissance du pays.

La fin de la politique anti-corruption sur le secteur hospitalier, le niveau de stocks particulièrement faible sur plusieurs segments pourrait résulter en une période de commandes/restockage davantage sur la deuxième partie de l'année.

Le sentiment & positionnement particulièrement pessimistes des investisseurs, les ambitions mesurées du Parti pour 2025 (+5% de croissance du PIB) et la prudence dans les perspectives bénéficiaires communiquées des entreprises pourraient résulter en un effet de surprise positif.

La guerre économique entre la Chine et ses principaux partenaires commerciaux devrait se poursuivre et constitue le principal facteur de risque. Le renforcement de groupes domestiques a été enclenché suite à l'élection de Trump et devrait se poursuivre en 2025.

2. Baisse des taux d'intérêt

Le mouvement enclenché en juin (BCE) et septembre (FED) est un facteur favorable pour les valeurs de croissance (62% du fonds) : valorisation, financement de la croissance, baisse du coût du capital, investissements.

Cette baisse est bien sûr aussi favorable aux groupes endettés, en l'occurrence dans le portefeuille, essentiellement les services aux collectivités.

Néanmoins, le scénario central d'une plus forte résilience de la croissance économique en 2025 pourrait limiter l'assouplissement monétaire en zone euro et aux Etats-Unis, surtout sur la deuxième partie de l'année. Un rebond de la croissance en Chine pourrait également tempérer les décisions de baisses de taux directeurs des principales banques centrales.

3. Décote de valorisation sur certains segments, notamment les renouvelables

Le non coté, les mouvements de concentration en 2024 (ex : Neoen, Encavis), la communication des équipes dirigeantes sur le sujet, ont mis en lumière la déconnexion entre les valorisations de marché et la valeur des actifs réels et le pipeline en cours.

Selon MSCI

Contrairement aux marchés publics, les retours sur investissement des actifs renouvelables sur le non-coté ont surperformé le pétrole & gaz.

Sur les 5 dernières années, un portefeuille d'investissement sur du non coté dans les thématiques vertes (renouvelables, EV, stockage) ont généré une performance de l'ordre de +123% vs +57% pour les entreprises cotées, confirmant deux points : la décote vs non coté, le désamour des investisseurs qui conservent une perspective plus courttermiste.

Les multiples de valorisation sur l'OPA de Neoen par le fonds canadien Brookfield (valeur d'entreprise de 6,1 milliards d'euros) illustrent par exemple cet écart : 19 fois son EBITDA estimé pour 2024 alors que le multiple moyen des comparables cotés en Europe est de 9,26x à fin 2024.

4. Prolongement des grands plans/ Réglementation

Rappel : Green Deal 1 T € / IIJA 1 T\$ / IRA 330 Mds \$

Le plan de relance britannique met en exergue la volonté du pays d'investir dans sa compétitivité future et sur des domaines stratégiques comme la souveraineté énergétique. Ex : Le pays s'est engagé à financer 21.7 Mds £ pour des projets de Carbon capture, utilisation and storage (CCUS) sur 25 ans et à partir de 2028.

IRA : ~70-80% des investissements concernés se trouvent dans des circonscriptions républicaines ce qui pourrait limiter les révisions du plan par l'administration Trump.

Un possible Plan Draghi ?

5. Nouveaux marchés / Accélération de certains marchés existants

Data Centers : Selon 650 Group (market intelligence spécialisée dans les data centers) : Capacités estimées pour 2028 pour les data centers : 100 GW pour les Etats-Unis et 50-65 GW pour l'Europe. Selon Bloomberg les dépenses sur l'infrastructure AI seraient de l'ordre de 1 T \$ aujourd'hui ce qui va nécessiter des capacités gigantesques en énergie bas carbone.

Il faudrait 300 Mds\$ d'investissements supplémentaires d'ici 2040 pour être conforme à la réglementation sur PFAS et le nettoyage de la contamination (2/3 seraient le TAM pour les groupes environnementaux). Le CA issu de cette problématique pourrait ainsi croître de manière significative puisqu'il représente autour d'1% du CA en moyenne des groupes actifs sur l'élimination des PFAS et pourrait ainsi progresser à 10% des revenus d'ici 2027 selon Bloomberg.

6. Poursuite de la reprise du M&A

La détente des taux, la nécessité des acteurs du non coté (Private Equity) ou coté de redémarrer les deals et la dérégulation côté américain devraient favoriser le M&A.

De nombreux groupes mettent en exergue une décote au sein du fonds et on estime qu'un peu moins de 27% de la poche actions représente de potentielles cibles.

7. Pent up demand suite au déstockage / élections US

De nombreux groupes présents en portefeuille bénéficieraient d'un potentiel de rebond notable en 2025 (cf problématiques de déstockage / normalisation / bases de comparaison). Certains groupes industriels ou de santé qui ont notamment une forte exposition aux Etats-Unis ont subi une forme d'attentisme sur les prises de commandes avant les élections.

Taux

La fin d'année n'a pas coïncidé avec une reprise de l'activité en zone Euro, le vieux continent souffre toujours du resserrement monétaire passé et ce bien que la BCE ait abaissé ses taux directeurs en décembre, pour la 4ème fois consécutive. A contrario, l'économie américaine défie toujours la gravité. Si la Fed a baissé ses taux en décembre, elle a en revanche orienté son discours vers plus de prudence concernant 2025, ce qui n'a pas manqué de faire réagir négativement les marchés.

Le 5 ans US est passé de 4,05% à 4,38%, le 5 ans allemand de 1,91% à 2,13%, le 5 ans français de 2,54% à 2,69%.

Les marges de crédit se sont contractées en décembre mais les obligations privées de qualité investissement ont enregistré des performances négatives.

L'assouplissement monétaire devrait se poursuivre mais les anticipations de baisse de taux nous semblent trop agressives.

Les premiers pas du gouvernement Trump seront scrutés avec attention tandis que le contexte politique en Europe demeure instable (France, Allemagne). La baisse de la rémunération des fonds monétaires est susceptible de favoriser des allocations en faveur des fonds obligataires. Le marché primaire promet d'être animé. Nous tablons sur une stabilité des marges de crédit.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Structure du portefeuille

Le 31 décembre 2024, le portefeuille se répartit en 66.7% d'actions, 24.4% d'obligations, de 7.5% de titres solidaires, de 1.4% de monétaire et liquidités.

Nombre de parts en circulation / valeur liquidative / encours

Date	Parts en circulation	Valeur liquidative	Encours en Mlns €
29/12/2023	5 343 212,124	38,82 €	207,461
31/12/2024	5 735 259,049	38,55 €	221,147
Variation	+7,4%	-0,696%	+6,6%

Compléments d'information

Opérations portant sur des titres pour lesquels les porteurs sont informés que Crédit Coopératif et/ou ECOFI Investissements a un intérêt tout particulier.

Libellé	Devise	Quantité	Valeur boursière	% de l'actif net
Epargne Ethique Monétaire classe I	€uro	2 633	2 835 161,74 €	1,28
ECOFI Contrat Solidaire B	€uro	29 454	1 730 717,04 €	0,78

Techniques de gestion efficace

Informations relatives aux opérations de cessions ou d'acquisitions temporaires de titres et aux contrats financiers : néant.

Contrats financiers (dérivés listés et négociés de gré à gré) : pas de recours aux contrats financiers.

Utilisation de droits de vote au cours de l'exercice : non

Part des distributions éligibles à la réfaction de 40 % mentionnée au 2° du 3 de l'article 158 du code général des impôts : Néant.

Changements intervenus en cours d'exercice

01/01/2024	Autorisation d'exposition au risque de change.
02/01/2024	Changement d'indicateur de référence.
31/05/2024	Intégration d'une nouvelle méthodologie ISR.
21/06/2024	Modification de la liste des OPC éligibles.
30/09/2024	Mise à jour de la définition des investissements durables.

Synthèse des frais

Frais de fonctionnement et de gestion	0,45%	
Coût induit par l'investissement dans d'autres OPC ou fonds d'investissement	0,00%	
des coûts liés à l'achat d'OPC et fonds d'investissement déduction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion de l'OPC investisseur		0,00% 0,00%
Autres frais facturés à l'OPC	0,00%	
commissions de surperformance		0,00%
commissions de mouvement		0,00%
Total facturé au cours du dernier exercice clos	0,45%	

Principaux mouvements de la période

Libellé Valeur	Acquisitions (€)	Ventes (€)
EPARGNE ETHIQUE MONETAIRE I	45 778 864,88	55 665 028,19
COLOPLAST A/S B	3 665 818,90	835 048,30
NEOEN SA	597 483,02	3 434 966,30
KEMIRA OYJ	3 747 555,59	
ARCADIS NV	3 610 169,80	
ALFA LAVAL	3 071 371,19	411 987,68
INTERTEK GROUP	2 968 916,71	436 594,16
SPECTRIS PLC	3 263 195,50	
SMITH & NEPHEW	3 184 322,57	
SPIRAX GROUP	3 019 370,51	88 706,19

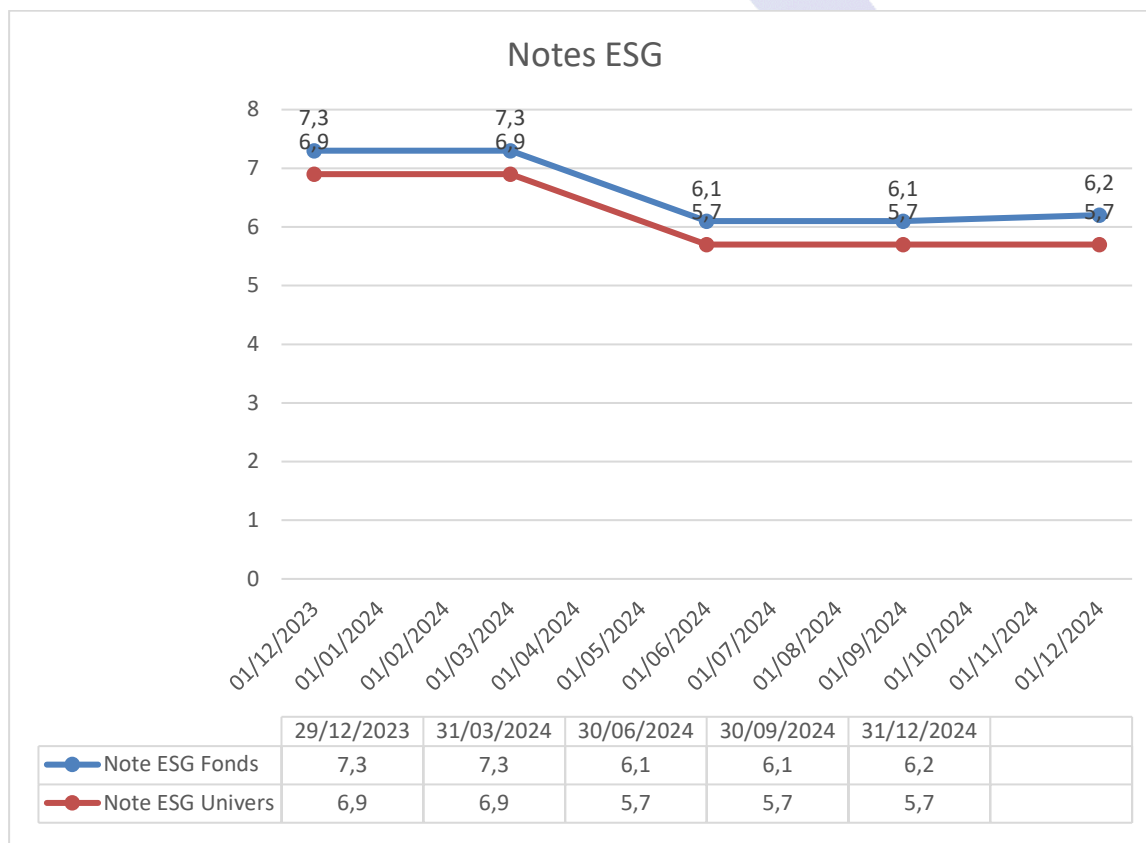
Règlement relatif aux opérations de financement sur titres (règlement « SFTR »)

Au cours de l'exercice écoulé, l'OPC n'est pas intervenu sur des opérations soumises au Règlement UE 2015/2365 relatif à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation (« Règlement SFTR ») au cours de l'exercice et n'a donc pas d'information à communiquer aux investisseurs à ce titre.

Règlement « SFDR »

Pour l'application du règlement européen (UE) n° 2019/2088 (dit « Sustainable Finance Disclosure Regulation ») sur la publication d'informations en matière de durabilité (le « Règlement SFDR »), il est précisé qu'au 31/12/2024, en respect des critères de notation de la SGP, la note globale du portefeuille est de 6,2 sur une échelle de 0 à 10.

Au cours de l'exercice, la note moyenne ESG du portefeuille a varié entre 6,1 et 7,3. Elle est restée supérieure à celle de son univers d'investissement.



Le principe consistant à “ne pas causer de préjudice important” s’applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l’Union européenne en matière d’activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l’Union européenne en matière d’activités économiques durables sur le plan environnemental.

Pour rappel : Le FCPE est un fonds solidaire individualisé de groupe ouvert aux salariés et autres souscripteurs des entités du groupe Orange qui a pour objectif d’optimiser la performance d’un portefeuille investi en actions émises dans un ou plusieurs pays de la zone euro et géré de façon discrétionnaire sur le thème du développement durable.

Pour l’analyse ESG du portefeuille, la société de gestion retient une approche en amélioration de note par rapport à l’univers investissable : la note ESG de l’OPC doit être supérieure à la note de l’univers d’investissement après élimination de minimum 20% des valeurs les moins bien notées.

L’ensemble des informations sur la prise en compte des critères ESG dans le processus de gestion sont accessibles sur le site internet :

http://www.ecofi.fr/sites/default/files/publications/code_de_transparence.pdf.

Classification : il est précisé que les investissements issus de la sélection réalisée dans le cadre de la stratégie d’investissement du fonds en font un fonds qui promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales. Le fonds relève dès lors de la définition visée à l’article 8 du Règlement SFDR.

Règlement « Taxonomie »

Pour l’application du règlement européen (UE) n° 2020/852 (dit « Règlement Taxonomie »), il est précisé qu’à la clôture de l’exercice, 14,8% de l’actif net du Fonds est investi dans des structures exerçant des activités économiques alignées au sens dudit règlement.

Méthode de calcul des % des encours alignés sur la taxonomie :

A partir des données communiquées par les émetteurs portant sur le % du CA provenant d'activités économiques considérées comme durables, le % des encours gérés alignés est calculé selon la formule :

$$\frac{\sum(\text{Quote-part de l'actif de l'émetteur} * \text{quote-part indicateur économique aligné sur la taxonomie})}{\text{Total des encours gérés}}$$

Exercice des droits de vote

L'actif du FCPE n'a pas donné lieu à utilisation de droits de vote au cours de l'exercice.

Politique de rémunération

La société de gestion a établi une politique de rémunération des collaborateurs.

Nous vous prions de trouver, dans le tableau récapitulatif ci-dessous, le montant total des rémunérations, ventilé en rémunérations fixes et rémunérations variables, versées au cours de l'exercice 2024 par ECOFI Investissements à son personnel ainsi que le nombre de bénéficiaires.

Rémunérations versées en 2024	Montant (en k€)	Bénéficiaires
Total	6 047	68
<i>Dont fixe</i>	<i>5 144</i>	<i>68</i>
<i>Dont accessoires</i>	<i>177</i>	<i>67</i>
<i>Dont variable</i>	<i>726</i>	<i>61</i>

En application du principe de proportionnalité et eu égard à sa taille, son organisation interne et à la complexité de son activité, ECOFI Investissements ne distingue pas les cadres supérieurs et les membres du personnel dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque des OPC sous gestion de l'ensemble des collaborateurs, considérant que tous les collaborateurs exercent des activités qui peuvent avoir une incidence significative sur le profil de risque des OPC sous gestion.

Aussi, le montant agrégé des rémunérations, ventilé entre les cadres supérieurs et les membres du personnel dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque des OPC sous gestion, est identique aux montants figurant dans le tableau ci-dessus.

Gestion du risque de la liquidité

Afin de gérer le risque de liquidité de l'OPC, le département Risk Management de la société de gestion :

- intervient dès le lancement de l'OPC en s'assurant que la liquidité attendue de son univers d'investissement est cohérente avec les conditions de rachat des clients (durée de préavis, délai de paiement) dans des circonstances normales de marché ;
- valide toute décision de suspendre le calcul de valeur liquidative dans des circonstances exceptionnelles ;
- effectue un suivi régulier des actifs et du passif de l'OPC et réalise des simulations de crise de liquidité dans des circonstances normales et exceptionnelles. Ces simulations permettent de déterminer si l'OPC serait à même d'y faire face. Les simulations de crise sont régulièrement confrontées à la réalité des rachats constatés, afin de s'assurer de leur pertinence et, le cas échéant, de les renforcer ;

- en cas d'alerte découlant de ces simulations de crise, le Risk Management prend l'initiative pour mettre en place les mesures qui s'imposent. Il peut s'agir notamment d'un renforcement des règles internes de liquidité, d'une recommandation de la société de gestion de modifier les conditions de souscriptions/rachats de l'OPC ou de toute autre mesure permettant de rendre cohérents le profil de liquidité de l'OPC et sa politique de remboursement.

Le pourcentage d'actifs de l'OPC qui ferait l'objet d'un traitement spécial du fait de leur nature illiquide serait communiqué dans le rapport annuel de l'OPC.

Les investisseurs seraient informés immédiatement si l'OPC avait recours à des mécanismes d'échelonnement des remboursements ou d'autres traitements spéciaux ou si l'OPC décidait de suspendre les remboursements.

Toute nouvelle disposition prise par la société de gestion pour gérer la liquidité de l'OPC entraînerait une mise à jour du prospectus et une information préalable des investisseurs.

Par ailleurs, l'OPC communiquera le profil de risque de l'OPC ainsi que les systèmes de gestion du risque utilisés par la société de gestion dans son rapport annuel.

Gestion des risques

La société de gestion a établi une politique de risque et un dispositif opérationnel de suivi et d'encadrement veillant à s'assurer que le profil de risque de l'OPC est conforme à celui décrit aux investisseurs. En particulier sa fonction permanent de gestion des risques veille au respect des limites encadrant les risques de marchés, de crédit, de liquidité ou opérationnels. Les systèmes et procédures de suivi font l'objet d'une adaptation à chaque stratégie de gestion pour conserver toute la pertinence du dispositif.

Effet de levier

31/12/2024		
Fonds	Effet de levier (Gross Method)	Effet de levier (Commitment Method)
DYNAMIS SOLIDAIRE ISR	99.91	100.03

Sélection et évaluation des intermédiaires et contreparties

La politique de sélection des intermédiaires et contreparties définie par la société de gestion est disponible sur son site internet.

Aucun manquement au respect de cette procédure n'a été constaté au cours de l'exercice du FCP.

Politique de sélection et d'évaluation des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres

Ces informations sont disponibles sur le site internet de la société de gestion.

Compte-rendu relatif aux frais d'intermédiation

Ces informations sont disponibles sur le site internet de la société de gestion.

Délais de paiement

Les frais de gestion provisionnés dans le FCP sont payés selon un échéancier déterminé par convention avec la société de gestion.

Information sur les critères ESG et les risques en matière de durabilité

Les informations relatives à la prise en compte dans la politique d'investissement des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG) sont disponibles sur le site internet de la société de gestion (www.ecofi.fr) et figureront dans le rapport annuel. Il est précisé que l'équipe ISR d'ECOFI Investissements se fonde sur les critères utilisés par Moody's

ESG Solutions dans les trois domaines, Environnement, Social et Gouvernance. Moody's ESG Solutions est une agence de notation ESG.

Le Règlement SFDR, règlement (UE) 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication des informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers, requiert la publication d'informations sur la prise en compte des risques de durabilité dans les décisions d'investissement et leur impact éventuel sur le rendement des produits financiers.

Le Règlement SFDR définit trois catégories de produits :

- les produits qui promeuvent entre autres caractéristiques, des caractéristiques environnementales ou sociales, ou une combinaison de ces caractéristiques (produits dits « article 8 ») ;
- les produits qui ont un objectif d'investissement durable (produits dits « produits dits « article 9 ») ;
- les produits qui ne privilégient pas de caractéristiques environnementales, sociales et de gouvernance particulières ou ne visent pas un objectif spécifique en matière de durabilité ou d'impact (produits dits « article 6 »).

L'OPC fait la promotion de caractéristiques environnementales et ou sociales au sens de l'article 8 du Règlement SFDR et prend en compte les risques en matière de durabilité.

Le risque en matière de durabilité est lié à la prise en compte de risques dont la réalisation pourrait entraîner des pertes non anticipées susceptibles d'affecter la performance de l'OPC. Ces risques peuvent résulter d'événements « climat » résultant du changement climatique, d'événements sociaux (par exemple, l'inégalité, l'inclusion, les relations de travail, la prévention des accidents, l'investissement dans le capital humain, le changement de comportement des clients, la qualité et la sécurité des produits, les pratiques de vente, etc.) ou de gouvernance (par exemple, les violations importantes et récurrentes des accords internationaux, les problèmes de corruption, etc.).

La société de gestion a intégré l'identification et l'évaluation des risques de durabilité dans ses décisions d'investissement de plusieurs manières à travers :

- l'application de sa méthodologie d'analyse et de notation propriétaire PRISME : la société de gestion a développé sa propre méthodologie d'analyse et de notation, PRISME. Cette méthodologie propriétaire repose sur (i) une politique d'exclusion qui prévoit notamment des exclusions sectorielles, l'exclusion des paradis fiscaux et des émetteurs controversés et, (ii) une sélection des émetteurs selon leur note PRISME qui inclut surpondération des indicateurs de résultats et une surpondération de 9 critères à fort impact ESG. La description détaillée de la méthodologie PRISME est disponible sur le site internet de la société de gestion ;
- la politique d'engagement : la société de gestion met en œuvre d'une politique d'impact et d'influence à travers le vote aux assemblées et le dialogue avec les sociétés. La société de gestion collabore avec les sociétés afin de les sensibiliser aux enjeux ESG de leur secteur d'activité, les pousser à davantage de transparence sur ces enjeux et les inciter à adopter les meilleures pratiques de leur secteur pour une meilleure gestion de leurs risques ESG. La politique d'engagement de la société de gestion est disponible sur son site internet ;
- les indicateurs d'impact ESG : la société de gestion ECOFI publie six indicateurs d'impact ESG qui évaluent a posteriori les impacts des entreprises détenues en portefeuille sur leur environnement et leurs parties prenantes à hauteur de l'investissement réalisé ;
- le niveau d'alignement avec 5 ODD des Nations Unies : la société de gestion intègre dans son reporting d'impact le niveau d'alignement des portefeuilles avec 5 Objectifs de développement durable (ODD) parmi les 17 ODD définis par les Nations Unies.

Les risques de durabilité peuvent être identifiés, surveillés et encadrés par la société de gestion en utilisant un processus qualitatif (processus ISR, politique d'impact et d'influence, indicateurs d'impact ESG) et dans le meilleur intérêt des investisseurs. Les impacts consécutifs à l'apparition d'un risque de durabilité peuvent être nombreux et varier en fonction du risque dont la réalisation est survenue mais également de la région et de la classe d'actifs impactés. Il n'existe aucune garantie que les risques en matière de durabilité soient totalement neutralisés.

L'OPC prend en compte les 16 indicateurs obligatoires du tableau 1 de l'Annexe I du Règlement Délégué (UE) 2022/1288 de la Commission européenne et inclut également deux indicateurs additionnels : le nombre de problèmes et d'incidents graves recensés en matière de droits de l'homme et le taux d'accidents dans les sociétés concernées. Leur prise en compte est notamment réalisée au travers :

- de la méthodologie d'analyse et de notation propriétaire PRISME qui repose sur l'exclusion des paradis fiscaux et des exclusions sectorielles, une analyse de la performance ESG des émetteurs et la gestion des controverses ;
- des six indicateurs d'impact ESG : l'alignement avec le scénario climatique 1,5° d'ici 2050, la responsabilité fiscale, la variation d'emplois, le partage de la valeur économique, la représentativité des femmes dans l'encadrement et les émissions de gaz à effet de serre ;
- de l'alignement des portefeuilles avec 5 ODD définis par les Nations Unies : Ecofi investissements suit le niveau d'alignement des portefeuilles avec l'ODD 3 (bonne santé et bien-être), l'ODD 5 (égalité entre les sexes), l'ODD 7 (énergie propre et d'un coût abordable), l'ODD 8 (travail décent et croissance économique) et l'ODD 13 (mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques) ;
- de la politique d'engagement à travers le vote en assemblées générales et le dialogue avec les entreprises. Elle traite de 6 thèmes :
 - suivi de la stratégie, des performances financières et non financières, des risques, de la structure du capital, de l'impact social et environnemental et du gouvernement d'entreprise ;
 - dialogue avec les sociétés détenues ;
 - exercice des droits de vote et des autres droits attachés aux actions ;
 - coopération avec les autres actionnaires ;
 - communication avec les parties prenantes pertinentes ;
 - prévention et la gestion des conflits d'intérêts réels ou potentiels par rapport à leur engagement ;
- du respect des codes relatifs à un comportement responsable des entreprises et des normes internationales reconnues.

Montant des honoraires du Commissaire aux comptes : 2 374,00 euros HT.

Rapport annuel du RCCI de la société de gestion

Il est rappelé que le rapport annuel du RCCI de la société de gestion est tenu à la disposition des porteurs du fonds.

FCPE DYNAMIS SOLIDAIRE ISR

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

FCPE DYNAMIS SOLIDAIRE ISR

12 boulevard de Pesaro
92 024 NANTERRE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

Aux porteurs de parts du FCPE DYNAMIS SOLIDAIRE ISR,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif constitué sous forme de fonds commun de placement d'entreprise (FCPE) DYNAMIS SOLIDAIRE ISR relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCPE à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 31 décembre 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les conséquences du changement de méthode comptable exposées dans l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes au regard du plan comptable des organismes de placement à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée-ci avant. Nous n'exprimons donc pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCPE ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement

s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCPE.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCPE à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Commissaire aux comptes

Forvis Mazars SA

Levallois-Perret, date de la signature électronique

Document authentifié et daté par signature électronique

Jean-Luc MENDIELA

Associé

Bilan Actif au 31/12/2024 en EUR	31/12/2024
Immobilisations corporelles nettes	0,00
Titres financiers	
Actions et valeurs assimilées (A)	153 533 622,18
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	147 440 770,29
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	6 092 851,89
Actions et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Actions et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Obligations convertibles en actions (B)	75 408,25
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	75 408,25
Obligations convertibles en actions de l'entreprise et des entreprises liées négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Obligations convertibles en actions de l'entreprise et des entreprises liées non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Obligations et valeurs assimilées (C)	56 868 301,30
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	54 009 295,39
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	2 859 005,91
Obligations et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Obligations et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Titres de créances (D)	0,00
Négoiciés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Non négoiciés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Titres de créances et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées négociés sur un marché réglementé	0,00
Titres de créances et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées non négociés sur un marché réglementé	0,00
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	4 565 878,78
OPCVM	2 835 161,74
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	1 730 717,04
Autres OPC et fonds d'investissements	0,00
Dépôts (F)	0,00
Instruments financiers à terme (G)	0,00
Opérations temporaires sur titres (H)	0,00
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	0,00
Créances représentatives de titres donnés en garantie	0,00
Créances représentatives de titres financiers prêtés	0,00
Titres financiers empruntés	0,00
Titres financiers donnés en pension	0,00
Autres opérations temporaires	0,00
Prêts (I) (*)	0,00
Autres actifs éligibles (J)	5 777 585,92
Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)	220 820 796,43
Créances et comptes d'ajustement actifs	238 675,23
Comptes financiers	225 588,34
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II	464 263,57
Total de l'actif I+II	221 285 060,00

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Bilan Passif au 31/12/2024 en EUR	31/12/2024
Capitaux propres :	
Capital	222 679 881,66
Report à nouveau sur revenu net	0,00
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	0,00
Résultat net de l'exercice	-1 532 647,76
Capitaux propres I	221 147 233,90
Passifs de financement II (*)	0,00
Capitaux propres et passifs de financement (I+II)	221 147 233,90
Passifs éligibles :	
Instruments financiers (A)	0,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00
Opérations temporaires sur titres financiers	0,00
Instruments financiers à terme (B)	0,00
Emprunts (C) (*)	0,00
Autres passifs éligibles (D)	0,00
Sous-total passifs éligibles III = (A+B+C+D)	0,00
Autres passifs :	
Dettes et comptes d'ajustement passifs	137 826,10
Concours bancaires	0,00
Sous-total autres passifs IV	137 826,10
Total Passifs : I+II+III+IV	221 285 060,00

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Compte de résultat au 31/12/2024 en EUR	31/12/2024
Revenus financiers nets	
Produits sur opérations financières :	
Produits sur actions	3 943 945,18
Produits sur obligations	1 180 558,89
Produits sur titres de créances	17 434,01
Produits sur parts d'OPC	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00
Produits sur opérations temporaires sur titres	0,00
Produits sur prêts et créances	0,00
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	0,00
Autres produits financiers	88 372,77
Sous-total produits sur opérations financières	5 230 310,85
Charges sur opérations financières :	
Charges sur opérations financières	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00
Charges sur opérations temporaires sur titres	0,00
Charges sur emprunts	0,00
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	0,00
Charges sur passifs de financement	0,00
Autres charges financières	-5 848,25
Sous-total charges sur opérations financières	-5 848,25
Total revenus financiers nets (A)	5 224 462,60
Autres produits :	
Frais pris en charge par l'entreprise	1 001 617,63
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance	0,00
Autres produits	0,00
Autres charges :	
Frais de gestion de la société de gestion	-1 001 617,63
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	0,00
Impôts et taxes	0,00
Autres charges	0,00
Sous-total autres produits et autres charges (B)	0,00
Sous-total revenus nets avant compte de régularisation (C = A-B)	5 224 462,60
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	84 430,12
Sous-total revenus nets I = (C+D)	5 308 892,72
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :	
Plus ou moins-values réalisées	3 142 236,95
Frais de transactions externes et frais de cession	1 587,51
Frais de recherche	0,00
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	0,00
Indemnités d'assurance perçues	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	0,00
Sous-total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)	3 143 824,46
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)	-95 188,26
Plus ou moins-values réalisées nettes II = (E+F)	3 048 636,20

Compte de résultat au 31/12/2024 en EUR	31/12/2024
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :	
Variation des plus ou moins-values latentes y compris les écarts de change sur les actifs éligibles	-10 300 623,44
Ecart de change sur les comptes financiers en devises	801,98
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	0,00
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	0,00
Sous-total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation (G)	-10 299 821,46
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)	409 644,78
Plus ou moins-values latentes nettes III = (G+H)	-9 890 176,68
Acomptes :	
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)	0,00
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)	0,00
Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = (J+K)	0,00
Impôt sur le résultat V (*)	0,00
Résultat net I + II + III + IV + V	-1 532 647,76

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Annexe des comptes annuels

A. Informations générales

A1. Caractéristiques et activité de l'OPC à capital variable

A1a.Stratégie et profil de gestion

Le FCPE est un fonds solidaire individualisé de groupe ouvert aux salariés et autres souscripteurs des entités du groupe Orange qui a pour objectif d'optimiser la performance d'un portefeuille investi en actions émises dans un ou plusieurs pays de la zone euro et géré de façon discrétionnaire sur le thème du développement durable.

Par ailleurs, l'OPC intègre l'intensité carbone dans son objectif de gestion, laquelle doit être inférieure à celle de l'univers d'investissement de l'OPC. L'intensité carbone, exprimée en tonne de CO2 par million d'euros de chiffre d'affaires, correspond aux émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) produites directement par l'entreprise (scope 1), aux émissions de GES produites indirectement par l'entreprise (scope 2) et aux émissions de GES produites indirectement, en amont ou en aval, de l'activité de l'entreprise (scope 3).

Le prospectus / règlement de l'OPC décrit de manière complète et précise ces caractéristiques.

A1b.Eléments caractéristiques de l'OPC au cours des 5 derniers exercices

	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023	31/12/2024
Actif net en EUR	132 887 735,15	163 277 267,65	168 790 679,29	207 460 835,50	221 147 233,90
Nombre de titres	3 643 474,417	4 025 311,917	4 656 467,177	5 343 212,124	5 735 259,049
Valeur liquidative unitaire	36,47	40,56	36,24	38,82	38,55
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	2,31	2,76	1,31	0,46	0,53
Capitalisation unitaire sur revenu	0,22	0,34	0,45	0,65	0,92

A2. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés pour la première fois sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

1 Changements de méthodes comptables y compris de présentation en rapport avec l'application du nouveau règlement comptable relatif aux comptes annuels des organismes de placement collectif à capital variable (Règlement ANC 2020- 07 modifié)

Ce nouveau règlement impose des changements de méthodes comptables dont des modifications de présentation des comptes annuels. La comparabilité avec les comptes de l'exercice précédent ne peut donc être réalisée.

NB : les états concernés sont (outre le bilan et le compte de résultat) : B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement ; D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets et D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes.

Ainsi, conformément au 2ème alinéa de l'article 3 du Règlement ANC 2020-07, les états financiers ne présentent pas les données de l'exercice précédent ; les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe.

Ces changements portent essentiellement sur :

- la structure du bilan qui est désormais présentée par types d'actifs et de passifs éligibles, incluant les prêts et les emprunts ;
- la structure du compte de résultat qui est profondément modifiée ; le compte de résultat incluant notamment : les écarts de change sur comptes financiers , les plus ou moins-values latentes, les plus et moins-values réalisées et les frais de transactions ;
- la suppression du tableau de hors-bilan (une partie des informations sur les éléments de ce tableau figurent dorénavant dans les annexes) ;
- la suppression de l'option de comptabilisation des frais inclus au prix de revient (sans effet rétroactif pour les fonds appliquant anciennement la méthode des frais inclus) ;
- la distinction des obligations convertibles des autres obligations, ainsi que leurs enregistrements comptables respectifs ;
- une nouvelle classification des fonds cibles détenus en portefeuille selon le modèle : OPCVM / FIA / Autres ;
- la comptabilisation des engagements sur changes à terme qui n'est plus faite au niveau du bilan mais au niveau du hors-bilan, avec une information sur les changes à terme couvrant une part spécifique ;
- l'ajout d'informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés ;
- la présentation de l'inventaire qui distingue désormais les actifs et passifs éligibles et les instruments financiers à terme ;
- l'adoption d'un modèle de présentation unique pour tous les types d'OPC ;
- la suppression de l'agrégation des comptes pour les fonds à compartiments.

2 Règles et méthodes comptables appliquées au cours de l'exercice

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent (sous réserve des changements décrits ci-avant) :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les comptes relatifs au portefeuille-titres sont tenus par référence au coût historique : les entrées (achats ou souscriptions) et les sorties (ventes ou remboursements) sont comptabilisées sur la base du prix d'acquisition, frais exclus.

Toute sortie génère une plus-value ou une moins-value de cession ou de remboursement et éventuellement une prime de remboursement.

Les coupons courus sur titres de créance et instruments du marché monétaire sont pris en compte selon les règles de négociation en vigueur sur les instruments financiers (J+X). A titre d'exemple, les coupons courus sur instruments du marché sont pris au jour de la date de valeur liquidative.

Le FCPE valorise son portefeuille-titres à la valeur actuelle, valeur résultant de la valeur de marché ou à défaut d'existence de marché, de méthodes financières. La différence valeur d'entrée – valeur actuelle génère une plus ou moins-value qui sera enregistrée en « différence d'estimation du portefeuille».

Description des méthodes de valorisation des postes du bilan et des opérations à terme ferme et conditionnelles

Instruments financiers

Titres de capital : les titres de capital admis à la négociation sur un marché réglementé ou assimilé sont valorisés sur la base du dernier cours d'ouverture connu sur leur marché principal et, le cas échéant, convertis en euros suivant le cours des devises à Paris relevés à 13 heures 30 au jour de l'évaluation.

Titres de créance : les titres de créance admis à la négociation sur un marché réglementé ou assimilé sont valorisés sur la base des cours de bourse ou de marché collationnés à 11 heures 30 sur la place et, le cas échéant, convertis en euros suivant le cours des devises à Paris relevés à 13 heures 30 au jour de l'évaluation.

Dans le cas d'une cotation non réaliste, le gérant doit faire une estimation plus en phase avec les paramètres réels de marché. Selon les sources disponibles, l'évaluation pourra être effectuée par différentes méthodes comme :

- la cotation d'un contributeur,
- une moyenne de cotations de plusieurs contributeurs,
- un cours calculé par une méthode actuarielle à partir d'un spread (de crédit ou autre) et d'une courbe de taux,
- etc.

Instruments du marché monétaire

Les titres de créance négociables (TCN) dont la durée de vie à l'émission, à l'acquisition ou résiduelle est inférieure à trois mois sont évalués selon une méthode linéaire jusqu'à l'échéance au taux d'émission ou d'acquisition ou au dernier taux retenu pour leur évaluation au taux du marché ;

Les titres de créance négociables (TCN) dont la durée de vie résiduelle est supérieure à trois mois, sont évalués aux taux du marché à l'heure de publication des taux du marché interbancaire corrigés éventuellement d'une marge représentative des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur.

Valeurs mobilières non cotées

Les valeurs mobilières non cotées sont évaluées sous la responsabilité de la Société de Gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Concernant les valeurs mobilières émises par des entreprises solidaires non cotées :

- Les titres représentatifs de capital sont évalués sous la responsabilité de la société de gestion sur les travaux des experts indépendants quand ils ont été désignés ou en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale en prenant le cas échéant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes. S'agissant des parts sociales de coopératives, elles sont évaluées au maximum de la situation nette et de leur valeur nominale.
- Les titres représentatifs de créance sont évalués à leur valeur nominale majorée des intérêts courus. Toutefois des décotes peuvent être appliquées à cette évaluation si les modèles d'évaluation de la capacité de remboursement utilisés par la société de gestion indiquent un risque de non remboursement partiel ou total de la créance à la date d'échéance.

Billets à ordre souscrits par des entreprises solidaires dont l'OPC est bénéficiaire et créances

Les billets à ordre sont évalués à leur valeur nominale majorée des intérêts courus. Toutefois des décotes peuvent être appliquées à cette évaluation si les modèles d'évaluation de la capacité de remboursement utilisés par la société de gestion indiquent un risque de non remboursement partiel ou total de la créance à la date d'échéance.

OPC

Les parts ou actions d'OPC sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue le jour effectif du calcul de la valeur liquidative.

Contrats financiers (autrement dénommés « instruments financiers à terme ») au sens de l'article L.211-1, III, du Code monétaire et financier

Les instruments financiers à terme, fermes ou conditionnels, négociés sur les marchés réglementés ou assimilés européens, sont évalués sur la base du cours d'ouverture.

Les contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé et faisant l'objet d'une compensation sont valorisés au cours de compensation. Les contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé, et ne faisant pas l'objet d'une compensation, sont valorisés en mark-to-model ou en mark-to-market à l'aide des prix fournis par les contreparties.

Dépôts

- Les dépôts sont évalués à leur valeur d'inventaire.

Devises

Les devises au comptant sont valorisées avec les cours publiés quotidiennement sur les bases de données financières utilisées par la Société de Gestion.

Acquisitions et cessions temporaires de titres

Les prêts, emprunts, prises et mises en pension sont valorisés selon les modalités contractuelles.

Exposition directe aux marchés de crédit : principes et règles retenus pour la ventilation des éléments du portefeuille de l'OPC (tableau C1f.) :

Tous les éléments du portefeuille de l'OPC exposés directement aux marchés de crédit sont repris dans ce tableau.

Pour chaque élément, les diverses notations sont récupérées : note de l'émission et/ou de de l'émetteur, note long terme et/ou court terme.

Ces notes sont récupérées sur 3 agences de notation

Les règles de détermination de la note retenue sont alors :

1er niveau : s'il existe une note pour l'émission, celle-ci est retenue au détriment de la note de l'émetteur

2ème niveau : la note Long Terme la plus basse est retenue parmi celles disponibles des 3 agences de notation

S'il n'existe pas de note long terme, la note Court Terme la plus basse est retenue parmi celles disponibles des 3 agences de notation

Si aucune note n'est disponible l'élément sera considéré comme « Non noté »

Enfin selon la note retenue la catégorisation de l'élément est réalisé en fonction des standards de marchés définissant les notions « Investissement Grade » et « Non Investment Grade ».

Frais de gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement au FCPE, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que le FCPE a dépassé ses objectifs. Elles sont facturées au FCPE ;
- des commissions de mouvement facturées au FCPE.

Frais à la charge de l'investisseur prélevés lors des souscriptions et des rachats	Assiette	Taux barème (TTC maximum)	Prise en charge FCPE/Entreprise
Frais de gestion financière*	Actif Net	0,60 % TTC sur la totalité de l'encours si l'encours est inférieur ou égal à 5 millions d'euros. 0,50 % TTC sur la totalité de l'encours si l'encours est supérieur à 5 et inférieur ou égal à 10 millions d'euros. 0,45 % TTC sur la totalité de l'encours si l'encours est supérieur à 10 et inférieur ou égal à 30 millions d'euros. 0,40 % TTC sur la totalité de l'encours si l'encours est supérieur à 30 millions d'euros.	Pris en charge par l'entreprise
Frais de fonctionnement et autres services* (CAC, dépositaire, délégataire comptable, distribution, avocats**)	Actif net	0,15 % TTC sur la totalité de l'encours si l'encours est inférieur ou égal à 5 millions d'euros. 0,05 % TTC sur la totalité de l'encours si l'encours est supérieur à 5 millions d'euros.	Pris en charge par l'entreprise
Frais indirects maximum (commission et frais de gestion)	Actif net	Néant	Néant
Commissions de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction	Néant	Néant
Commission de surperformance	Actif net	Néant	Néant

* Les frais de gestion financière et les frais externes à la société de gestion sont facturés à l'entreprise dans la limite d'un plafond global de 850000 € par exercice.

** Toute facturation supplémentaire payée à un intermédiaire est répercutée en totalité au FCPE et est comptabilisée en frais de transaction en sus des commissions prélevées par le dépositaire.

Seuls les frais mentionnés ci-dessous peuvent être hors champ des 5 blocs de frais évoqués ci-dessus et doivent dans ce cas être mentionnés ci-après :

- Les contributions dues pour la gestion du FCPE en application du 4° du II de l'article L. 621-5-3 du code monétaire et financier ;
- Les impôts, taxes, redevances et droits gouvernementaux (en relation avec le FCPE) exceptionnels et non récurrents ;
- Les coûts exceptionnels et non récurrents en vue d'un recouvrement des créances (ex : Lehman) ou d'une procédure pour faire valoir un droit (ex : procédure de class action).

L'information relative à ces frais est décrite en outre es post dans le rapport annuel du FCPE.

Les différents postes constituant les frais de fonctionnement et de gestion sont calculés et provisionnés lors de chaque valeur liquidative et sont à la charge de l'Entreprise. Il est par ailleurs rappelé que les frais de transactions sont également à la charge de l'Entreprise. Les frais ci-dessus sont indiqués sur la base d'un taux de TVA à 20%.

Les opérations d'acquisition et cession temporaire de titres sont réalisées aux conditions de marché. La rémunération des prises en position profite au FCPE, celle de mises en pension est à sa charge. La Société de Gestion ne perçoit quant à elle aucune rémunération au titre de ces opérations.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le revenu :

Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Les sommes mentionnées « le revenu » et « les plus et moins-values » peuvent être distribuées, en tout ou partie, indépendamment l'une de l'autre.

La mise en paiement des sommes distribuables est effectuée dans un délai maximal de cinq mois suivant la clôture de l'exercice. Lorsque l'OPC est agréé au titre du règlement (UE) n° 2017/1131 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017 sur les fonds monétaires, par dérogation aux dispositions du I, les sommes distribuables peuvent aussi intégrer les plus-values latentes.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Part DYNAMIS SOLIDAIRE ISR	Capitalisation	Capitalisation

B. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice en EUR	31/12/2024
Capitaux propres début d'exercice	207 460 835,50
Flux de l'exercice :	
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	38 438 233,45
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-22 820 300,65
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	5 224 462,60
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	3 143 824,46
Variation des plus ou moins-values latentes avant comptes de régularisation	-10 299 821,46
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes	0,00
Autres éléments	0,00
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	221 147 233,90

B2. Reconstitution de la ligne « capitaux propres » des fonds de capital investissement et autres véhicules

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B3. Evolution du nombre de parts au cours de l'exercice

B3a. Nombre de parts souscrites et rachetées pendant l'exercice

	En parts	En montant
Parts souscrites durant l'exercice	972 212,529	38 438 233,45
Parts rachetées durant l'exercice	-580 165,604	-22 820 300,65
Solde net des souscriptions/rachats	392 046,925	15 617 932,80
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	5 735 259,049	

B3b. Commissions de souscription et/ou rachat acquises

	En montant
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

B4. Flux concernant le nominal appelé et remboursé sur l'exercice

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B5. Flux sur les passifs de financement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B6. Ventilation de l'actif net par nature de parts

Libellé de la part Code ISIN	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins- values nettes réalisées	Devise de la part	Actif net par part	Nombre de parts	Valeur liquidative
DYNAMIS SOLIDAIRE ISR FR0010855528	Capitalisation	Capitalisation	EUR	221 147 233,90	5 735 259,049	38,55

C. Informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés

C1. Présentation des expositions directes par nature de marché et d'exposition

C1a.Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions significatives par pays				
		Pays 1 FRANCE	Pays 2 ITALIE	Pays 3 PAYS-BAS	Pays 4 ALLEMAGNE	Pays 5 ROYAUME-UNI
		+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif						
Actions et valeurs assimilées	153 533,62	63 290,99	23 383,34	14 401,10	13 255,84	11 407,43
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif						
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan						
Futures	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Options	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Swaps	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Autres instruments financiers	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Total	153 533,62					

C1b.Exposition sur le marché des obligations convertibles - Ventilation par pays et maturité de l'exposition

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
		FRANCE	75,41	0,00	24,85	50,56
Total	75,41	0,00	24,85	50,56	75,41	0,00

C1c.Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par nature de taux

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions par type de taux			
		Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
Actif					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	56 868,30	56 868,30	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	225,59	0,00	0,00	0,00	225,59
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan					
Futures	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Options	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments financiers	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Total		56 868,30	0,00	0,00	225,59

C1d.Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par durée résiduelle

Montants exprimés en milliers EUR	[0 - 3 mois]	[3 - 6 mois]	[6 - 12 mois]	[1 - 3 ans]	[3 - 5 ans]	[5 - 10 ans]	>10 ans
	(*)	(*)	(*)	(*)	(*)	(*)	(*)
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif							
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	921,93	617,18	1 887,49	10 021,08	18 832,71	23 576,71	1 011,20
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	225,59	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif							
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan							
Futures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Options	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	1 147,52	617,18	1 887,49	10 021,08	18 832,71	23 576,71	1 011,20

(*) L'OPC peut regrouper ou compléter les intervalles de durées résiduelles selon la pertinence des stratégies de placement et d'emprunts.

C1e.Exposition directe sur le marché des devises

Montants exprimés en milliers EUR	Devise 1	Devise 2	Devise 3	Devise 4	Devise N
	GBP	CHF	SEK	DKK	Autres devises
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	11 407,43	2 910,01	2 824,01	2 659,52	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	1,49	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	5,06	48,71	4,26	59,04	3,68
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan					
Devises à recevoir	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Devises à livrer	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Futures options swaps	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	11 413,98	2 958,72	2 828,27	2 718,56	3,68

C1f.Exposition directe aux marchés de crédit(*)

Montants exprimés en milliers EUR	Invest. Grade	Non Invest. Grade	Non notés
	+/-	+/-	+/-
Actif			
Obligations convertibles en actions	0,00	0,00	75,41
Obligations et valeurs assimilées	53 601,72	0,00	3 266,58
Titres de créances	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan			
Dérivés de crédits	0,00	0,00	0,00
Solde net	53 601,72	0,00	3 341,99

(*) Les principes et les règles retenus pour la ventilation des éléments du portefeuille de l'OPC selon les catégories d'exposition aux marchés de crédit sont détaillés au chapitre A2. Règles et méthodes comptables.

C1g.Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Contreparties (montants exprimés en milliers EUR)	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
Opérations figurant à l'actif du bilan		
Dépôts		
Instruments financiers à terme non compensés		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension		
Créances représentatives de titres donnés en garantie		
Créances représentatives de titres financiers prêtés		
Titres financiers empruntés		
Titres reçus en garantie		
Titres financiers donnés en pension		
Créances		
Collatéral espèces		
Dépôt de garantie espèces versé		
Opérations figurant au passif du bilan		
Dettes représentatives des titres donnés en pension		
Instruments financiers à terme non compensés		
Dettes		
Collatéral espèces		

C2. Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

C3. Exposition sur les portefeuilles de capital investissement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

C4. Exposition sur les prêts pour les OFS

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

D. Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

D1. Créances et dettes : ventilation par nature

	Nature de débit/crédit	31/12/2024
Créances		
	Souscriptions à recevoir	106 008,46
	Coupons et dividendes en espèces	11 634,24
	Autres créances	121 032,53
Total des créances		238 675,23
Dettes		
	Achats à règlement différé	16 151,70
	Rachats à payer	121 674,40
Total des dettes		137 826,10
Total des créances et des dettes		100 849,13

D2. Frais de gestion, autres frais et charges

	31/12/2024
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	0,00
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

D3. Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	31/12/2024
Garanties reçues	0,00
- dont instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00
Garanties données	0,00
- dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	0,00
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	0,00
Autres engagements hors bilan	0,00
Total	0,00

D4. Autres informations

D4a. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	31/12/2024
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

D4b. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	31/12/2024
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			4 565 878,78
	FR0011066059	ECOFI CONTRAT SOLIDAIRE Part B	1 730 717,04
	FR0011048537	EPARGNE ETHIQUE MONETAIRE I	2 835 161,74
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			4 565 878,78

D5. Détermination et ventilation des sommes distribuables**D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets**

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2024
Revenus nets	5 308 892,72
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice	0,00
Revenus de l'exercice à affecter	5 308 892,72
Report à nouveau	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	5 308 892,72

Part DYNAMIS SOLIDAIRE ISR

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2024
Revenus nets	5 308 892,72
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	5 308 892,72
Report à nouveau	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	5 308 892,72
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00
Capitalisation	5 308 892,72
Total	5 308 892,72
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00

D5b.Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	3 048 636,20
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter	3 048 636,20
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	3 048 636,20

Part DYNAMIS SOLIDAIRE ISR

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	3 048 636,20
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	3 048 636,20
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	3 048 636,20
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Capitalisation	3 048 636,20
Total	3 048 636,20
* Information relative aux acomptes versés	
Acomptes unitaires versés	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00

E. Inventaire des actifs et passifs en EUR

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES			153 533 622,18	69,43
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			147 440 770,29	66,67
Assurance			4 090 500,00	1,85
GENERALI	EUR	150 000	4 090 500,00	1,85
Banques commerciales			690 400,00	0,31
ARISTON HOLDING NV	EUR	200 000	690 400,00	0,31
Construction et ingénierie			3 492 000,00	1,58
ARCADIS NV	EUR	60 000	3 492 000,00	1,58
Distribution de produits alimentaires de première nécessité			5 855 280,00	2,65
EDP RENOVAVEIS SA	EUR	224 000	2 149 280,00	0,97
ESKER SA	EUR	10 000	2 614 000,00	1,19
SOLARIA ENERGIA Y MEDIO AMBI	EUR	140 000	1 092 000,00	0,49
Electricité			6 442 500,00	2,91
ELIA SYSTEM	EUR	50 000	3 660 000,00	1,65
IBERDROLA SA	EUR	210 000	2 782 500,00	1,26
Equipement et services pour l'énergie			3 532 800,00	1,60
SPIE SA	EUR	120 000	3 532 800,00	1,60
Equipements électriques			17 734 980,00	8,02
ALSTOM	EUR	180 000	3 879 000,00	1,75
MERSEN	EUR	49 000	994 700,00	0,45
PRYSMIAN SPA	EUR	88 000	5 426 080,00	2,45
SCHNEIDER ELECTRIC SE	EUR	24 000	5 745 600,00	2,61
SIGNIFY NV	EUR	80 000	1 689 600,00	0,76
Equipements et fournitures médicaux			23 527 641,99	10,64
BIOMERIEUX	EUR	24 000	2 452 800,00	1,11
CARL ZEISS MEDITEC AG - BR	EUR	32 000	1 475 840,00	0,67
COLOPLAST-B	DKK	25 000	2 659 517,43	1,20
ESSILORLUXOTTICA	EUR	15 000	3 466 500,00	1,57
SARTORIUS STEDIM BIOTECH	EUR	13 000	2 405 000,00	1,09
SIEMENS HEALTHINEERS AG	EUR	100 000	5 090 000,00	2,29
SMITH & NEPHEW PLC	GBP	260 000	3 067 968,66	1,39
STRAUMANN HOLDING AG-REG	CHF	24 000	2 910 015,90	1,32
Equipements et instruments électroniques			2 686 437,61	1,21
SPECTRIS PLC	GBP	90 000	2 686 437,61	1,21
Gaz			6 642 900,00	3,00
ENAGAS SA	EUR	240 000	2 793 600,00	1,26
SNAM	EUR	900 000	3 849 300,00	1,74
Logiciels			8 785 500,00	3,97
DASSAULT SYSTEMES SE	EUR	150 000	4 921 500,00	2,22
GAZTRANSPORT ET TECHNIGA SA	EUR	30 000	3 864 000,00	1,75
Machines			9 432 589,46	4,27
ALFA LAVAL AB	SEK	70 000	2 824 010,80	1,28

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
GEA GROUP AG	EUR	80 000	3 848 000,00	1,74
SPIRAX GROUP PLC	GBP	34 000	2 760 578,66	1,25
Métaux et minerais			686 000,00	0,31
AMG CRITICAL MATERIALS N.V.	EUR	50 000	686 000,00	0,31
Outils et services appliqués aux sciences biologiques			5 439 100,00	2,46
GERRESHEIMER AG	EUR	40 000	2 842 000,00	1,29
QIAGEN N.V.	EUR	60 000	2 597 100,00	1,17
Producteur et commerce d'énergie indépendants			6 150 440,00	2,78
AIR LIQUIDE SA	EUR	22 000	3 399 440,00	1,54
ERG SPA	EUR	140 000	2 751 000,00	1,24
Produits alimentaires			1 926 000,00	0,87
CORBION NV	EUR	90 000	1 926 000,00	0,87
Produits chimiques			3 519 000,00	1,59
KEMIRA OYJ	EUR	180 000	3 519 000,00	1,59
Produits pharmaceutiques			1 908 000,00	0,86
VIRBAC SA	EUR	6 000	1 908 000,00	0,86
Semi-conducteurs et équipements pour fabrication			4 010 400,00	1,81
ASML HOLDING NV	EUR	6 000	4 010 400,00	1,81
Services aux collectivités			7 940 560,00	3,59
HERA SPA	EUR	830 000	2 848 560,00	1,29
VEOLIA ENVIRONNEMENT	EUR	190 000	5 092 000,00	2,30
Services aux entreprises			4 403 000,00	1,99
CORP ACCIONA ENERGIAS RENOVA	EUR	140 000	2 478 000,00	1,12
SECHE ENVIRONNEMENT	EUR	25 000	1 925 000,00	0,87
Services aux professionnels			10 230 241,23	4,63
ASSYSTEM	EUR	50 000	2 125 000,00	0,96
BUREAU VERITAS SA	EUR	180 000	5 212 800,00	2,36
INTERTEK GROUP PLC	GBP	52 000	2 892 441,23	1,31
Services clientèle divers			927 000,00	0,42
BEFESA SA	EUR	45 000	927 000,00	0,42
Sociétés commerciales et de distribution			3 660 000,00	1,66
REXEL SA	EUR	150 000	3 660 000,00	1,66
Soins et autres services médicaux			3 727 500,00	1,69
AMPLIFON SPA	EUR	150 000	3 727 500,00	1,69
Actions et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé ou assimilé			6 092 851,89	2,76
Construction et ingénierie			0,00	0,00
BALUCHON	EUR	2 616	0,00	0,00
Gestion et promotion immobilière			1 205 650,00	0,55
FAMILLES SOLIDAIRES	EUR	475 000	500 650,00	0,23
HABITAT ET HUMANISME STE FONCIERE	EUR	4 700	705 000,00	0,32
Gestion immobilière et développement			499 001,64	0,23
LES FEVES AO	EUR	49 367	499 001,64	0,23

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Services aux entreprises			130 000,36	0,06
SOLIDAR'MONDE	EUR	7 378	130 000,36	0,06
Services clientèle divers			500 026,44	0,23
NOVETAPE	EUR	4 692	500 026,44	0,23
Services financiers diversifiés			3 361 731,85	1,51
FRANCE ACTIVE INVESTISSEMENT CATEGORIE B	EUR	13 985	1 465 767,85	0,65
SIDI	EUR	2 632	400 064,00	0,18
SOLIFAP	EUR	1 700	895 900,00	0,41
URBAN SOLIDARITE INVESTISSEMENT SCA	EUR	1 200	600 000,00	0,27
Sociétés d'investissement immobilier cotées (SIIC)			396 441,60	0,18
FONCIERE SOLIDAIRE VILLAGES VIVANTS	EUR	445 440	396 441,60	0,18
OBLIGATIONS CONVERTIBLES EN ACTIONS			75 408,25	0,03
Obligations convertibles non négociées sur un marché réglementé ou assimilé			75 408,25	0,03
Construction et ingénierie			24 854,41	0,01
BALUCHON 4.0% 13-07-29 CV	EUR	98 000	24 854,41	0,01
Sociétés commerciales et de distribution			50 553,84	0,02
SOLIDARMONDE 2.3% 10-07-32 CV	EUR	2 838	50 553,84	0,02
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES			56 868 301,30	25,72
Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			54 009 295,39	24,43
Assurance			1 011 196,30	0,46
AXASA 3 7/8 05/20/49	EUR	1 000 000	1 011 196,30	0,46
Banques commerciales			19 173 430,27	8,67
BANCO DE BADELL 5.0% 07-06-29	EUR	500 000	545 526,06	0,25
BANKINTER 4.875% 13-09-31	EUR	600 000	656 429,34	0,30
BBVA 0.125% 24-03-27 EMTN	EUR	200 000	194 170,21	0,09
BELFIUS SANV 3.75% 22-01-29	EUR	1 000 000	1 057 468,28	0,48
BN 2.875% 01-10-26 EMTN	EUR	1 300 000	1 306 485,84	0,59
BNP PAR 2.375% 20-11-30 EMTN	EUR	2 000 000	1 985 736,03	0,90
BPCE 3.0% 19-07-26 EMTN	EUR	300 000	301 426,70	0,14
BPCE ISSUER 1.625% 02-03-29	EUR	200 000	192 769,56	0,09
BPCE ISSUER 2.25% 12-03-25	EUR	400 000	406 469,29	0,18
BPCE ISSUER 4.125% 08-03-33	EUR	1 000 000	1 057 832,12	0,48
BQ POSTALE 4.0% 03-05-28 EMTN	EUR	1 000 000	1 059 844,32	0,48
CA 3.5% 26-09-34	EUR	300 000	300 759,95	0,14
CA 3.75% 23-01-31	EUR	500 000	516 224,14	0,23
CAIXABANK 0.375% 18-11-26 EMTN	EUR	200 000	195 834,52	0,09
CAIXABANK 1.625% 13-04-26 EMTN	EUR	200 000	201 496,59	0,09
CASA LONDON 1.875% 20-12-26	EUR	600 000	588 317,51	0,27
CREDIT MUTUEL ARKEA 0.875% 11-03-33	EUR	800 000	657 627,07	0,30
CREDIT MUTUEL ARKEA 3.875% 22-05-28	EUR	1 000 000	1 055 223,15	0,48
CRELAN 5.25% 23-01-32	EUR	2 000 000	2 274 652,30	1,00
KBC GROUPE 4.5% 06-06-26 EMTN	EUR	600 000	619 214,22	0,28
RCI BANQUE 4.875% 02-10-29	EUR	1 000 000	1 066 276,23	0,48
SG 0.5% 12-06-29	EUR	300 000	272 649,97	0,12
SG 4.75% 28-09-29	EUR	1 000 000	1 058 458,29	0,48

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
UNICREDIT 4.2% 11-06-34	EUR	1 000 000	1 051 894,11	0,48
UNICREDIT 4.8% 17-01-29 EMTN	EUR	500 000	550 644,47	0,25
Crédit à la consommation			744 240,40	0,34
NT CONS FIN 3.75% 17-01-29	EUR	700 000	744 240,40	0,34
Distribution spécialisée			406 810,49	0,18
ARVAL SERVICE LEASE 4.25% 11-11-25	EUR	400 000	406 810,49	0,18
Electricité			1 936 240,54	0,88
EDF 3.75% 05-06-27 EMTN	EUR	700 000	728 917,58	0,33
RTE EDF TRAN 2.75% 20-06-29	EUR	1 200 000	1 207 322,96	0,55
FPI Hôtel et Lieu de Villégiature			1 040 548,08	0,47
COVIVIO HOTELS SCA 4.125% 23-05-33	EUR	1 000 000	1 040 548,08	0,47
Gaz			590 124,00	0,27
SNAM 0.0% 15-08-25 EMTN	EUR	600 000	590 124,00	0,27
Immobilier			1 475 315,12	0,67
VGP 1.625% 17-01-27	EUR	1 500 000	1 475 315,12	0,67
Industrie aérospatiale et défense			971 353,42	0,44
SAFFP 0 ? 03/16/26 Corp	EUR	1 000 000	971 353,42	0,44
Infrastructure de transports			788 226,30	0,36
SOCIETE DES AUTOROUTES PARIS RHIN RHONE 3.125% 06-01-34	EUR	800 000	788 226,30	0,36
Logiciels			515 459,59	0,23
VINCI 3.375% 04-02-25 EMTN	EUR	500 000	515 459,59	0,23
Machines			104 698,63	0,05
TP BRETAGNE ATELIERS 3.5% 30-04-28	EUR	4	104 698,63	0,05
Marchés de capitaux			5 890 777,27	2,66
ABN AMRO BK 3.75% 20-04-25	EUR	600 000	617 176,11	0,28
BANCO NTANDER 0.2% 11-02-28	EUR	1 000 000	922 616,89	0,42
BANCO NTANDER 5.75% 23-08-33	EUR	500 000	542 888,53	0,25
BANCO SANTANDER ALL SPAIN BRANCH 3.625% 27-09-26	EUR	300 000	304 472,36	0,14
BANCO SANTANDER ALL SPAIN BRANCH 4.875% 18-10-31	EUR	200 000	218 424,85	0,10
BANCO SANTANDER ALL SPAIN BRANCH 5.0% 22-04-34	EUR	1 000 000	1 081 643,49	0,47
MEDIOBANCABCA CREDITO FINANZ 4.75% 14-03-28	EUR	600 000	646 734,25	0,29
MEDIOBANCABCA CREDITO FINANZ 4.875% 13-09-27	EUR	500 000	524 079,45	0,24
NORDEA BKP 3.625% 10-02-26	EUR	1 000 000	1 032 741,34	0,47
Media			302 877,53	0,14
IPSOS 2.875% 21-09-25	EUR	300 000	302 877,53	0,14
Pétrole et gaz			1 925 667,97	0,87
TEREGA 0.875% 17-09-30	EUR	800 000	699 063,23	0,32
TEREGA 4.0% 17-09-34	EUR	1 200 000	1 226 604,74	0,55
Services aux collectivités			1 790 295,86	0,81
ACEA 0.0% 28-09-25 EMTN	EUR	600 000	587 676,00	0,27
IBERDROLA FINANZAS SAU 3.0% 30-09-31	EUR	1 200 000	1 202 619,86	0,54
Services clientèle divers			720 964,57	0,33
AYVENS 4.375% 23-11-26	EUR	700 000	720 964,57	0,33

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Services financiers diversifiés			7 173 012,94	3,24
BANQUE FEDERATIVE DU CREDIT MUTUEL BFCM 3.875% 26-01-28	EUR	500 000	528 577,45	0,24
BANQUE FEDERATIVE DU CREDIT MUTUEL BFCM 4.375% 11-01-34	EUR	1 000 000	1 046 703,72	0,47
BANQUE FEDERATIVE DU CREDIT MUTUEL BFCM 4.75% 10-11-31	EUR	800 000	858 717,92	0,39
CASSA DEP 1.875% 07-02-26 EMTN	EUR	600 000	605 359,18	0,27
CRITERIA CAIXAHOLDING SAU 3.5% 02-10-29	EUR	1 000 000	1 018 672,81	0,46
EXOR NV 3.75% 14-02-33	EUR	2 000 000	2 078 593,44	0,94
MERCEDESSENZ INTL FINANCE BV 3.25% 10-01-32	EUR	1 000 000	1 036 388,42	0,47
Services liés aux technologies de l'information			1 778 823,99	0,80
THALES SERVICES SAS 4.125% 18-10-28	EUR	1 700 000	1 778 823,99	0,80
SIIC spécialisées dans le crédit hypothécaire			1 534 673,42	0,69
SAS NERVAL 3.625% 20-07-28	EUR	1 500 000	1 534 673,42	0,69
Sociétés d'investissement immobilier cotées (SIIC)			403 907,10	0,18
UNIBAIL RODAMCO SE 3.875% 11-09-34	EUR	400 000	403 907,10	0,18
Textiles, habillement et produits de luxe			3 730 651,60	1,69
LVMH MOET HENNESSY 3.25% 07-09-29	EUR	1 000 000	1 030 036,85	0,47
LVMH MOET HENNESSY 3.375% 05-02-30	EUR	600 000	627 044,51	0,28
LVMH MOET HENNESSY 3.5% 05-10-34	EUR	1 500 000	1 555 485,21	0,71
LVMH MOET HENNESSY 3.5% 07-09-33	EUR	500 000	518 085,03	0,23
Obligations et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé ou assimilé			2 859 005,91	1,29
Services aux collectivités			1 751 111,11	0,79
ACTED 2.5% 15-12-28	EUR	1 000 000	1 001 111,11	0,45
SOLIDARITES INTL 3.0% 15-12-28	EUR	750 000	750 000,00	0,34
Services aux professionnels			556 267,12	0,25
ADIE ASS FOR DROIT A L INITIATIVE E 1.5% 01-03-29	EUR	500 000	506 267,12	0,23
APTIC TPA19 5.5% 26-04-26	EUR	400	50 000,00	0,02
Services clientèle divers			401 003,02	0,18
BIBLIOTHEQUES SANS FRONTIERES 4.35% 17-10-29	EUR	200 000	200 071,51	0,09
UCPA CENTRE DE LOISIRS 2.5% 27-10-26	EUR	200 000	200 931,51	0,09
Sociétés d'investissement immobilier cotées (SIIC)			150 624,66	0,07
FONCIERE SOLIDAIRE VILLAGES VIVANTS 4.0% 26-11-30	EUR	150 000	150 624,66	0,07
TITRES D'OPC			4 565 878,78	2,06
OPCVM			2 835 161,74	1,28
Gestion collective			2 835 161,74	1,28
EPARGNE ETHIQUE MONETAIRE I	EUR	2 633	2 835 161,74	1,28
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne			1 730 717,04	0,78
Gestion collective			1 730 717,04	0,78
ECOFI CONTRAT SOLIDAIRE Part B	EUR	29 454	1 730 717,04	0,78
AUTRES ACTIFS ÉLIGIBLES			5 777 585,92	2,61
Total			220 820 796,43	99,85

(*) Le secteur d'activité représente l'activité principale de l'émetteur de l'instrument financier ; il est issu de sources fiables reconnues au plan international (GICS et NACE principalement).

E2. Inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
Total	0,00	0,00		0,00		0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation.

E3. Inventaire des instruments financiers à terme

E3a. Inventaire des instruments financiers à terme - actions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3b. Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêts

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3c. Inventaire des instruments financiers à terme - de change

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3d. Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3e. Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E4. Inventaire des instruments financiers à terme ou des opérations à terme de devises utilisés en couverture d'une catégorie de part

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

E5. Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	220 820 796,43
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	0,00
Total instruments financiers à terme - actions	0,00
Total instruments financiers à terme - taux	0,00
Total instruments financiers à terme - change	0,00
Total instruments financiers à terme - crédit	0,00
Total instruments financiers à terme - autres expositions	0,00
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	0,00
Autres actifs (+)	464 263,57
Autres passifs (-)	-137 826,10
Passifs de financement (-)	0,00
Total = actif net	221 147 233,90

Libellé de la part	Devise de la part	Nombre de parts	Valeur liquidative
Part DYNAMIS SOLIDAIRE ISR	EUR	5 735 259,049	38,55

DYNAMIS SOLIDAIRE

COMPTES ANNUELS

29/12/2023

BILAN ACTIF AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
IMMOBILISATIONS NETTES	0,00	0,00
DÉPÔTS	0,00	0,00
INSTRUMENTS FINANCIERS	207 607 983,98	156 828 103,46
Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées	0,00	0,00
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	141 362 611,30	109 880 461,40
Négoiées sur un marché réglementé ou assimilé	136 540 740,00	105 775 774,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	4 821 871,30	4 104 687,40
Obligations et valeurs assimilées	46 084 200,76	26 295 663,18
Négoiées sur un marché réglementé ou assimilé	43 369 026,95	23 583 479,42
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	2 715 173,81	2 712 183,76
Titres de créances	0,00	0,00
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances négociables	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Organismes de placement collectif	14 740 371,02	15 196 761,08
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	12 410 286,02	13 407 961,08
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	2 330 085,00	1 788 800,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Autres instruments financiers	5 420 800,90	5 455 217,80
CRÉANCES	5 452,14	13 364,06
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	5 452,14	13 364,06
COMPTES FINANCIERS	0,00	11 949 211,77
Liquidités	0,00	11 949 211,77
TOTAL DE L'ACTIF	207 613 436,12	168 790 679,29

BILAN PASSIF AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
CAPITAUX PROPRES		
Capital	201 485 727,38	160 550 699,74
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	2 472 488,34	6 109 157,55
Résultat de l'exercice (a,b)	3 502 619,78	2 130 822,00
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	207 460 835,50	168 790 679,29
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instrument financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
DETTES	0,00	0,00
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	0,00	0,00
COMPTES FINANCIERS	152 600,62	0,00
Concours bancaires courants	152 600,62	0,00
Emprunts	0,00	0,00
TOTAL DU PASSIF	207 613 436,12	168 790 679,29

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00
AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00

COMPTE DE RÉSULTAT AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	260 193,90	12 714,63
Produits sur actions et valeurs assimilées	2 539 259,99	1 752 379,67
Produits sur obligations et valeurs assimilées	485 069,80	202 029,49
Crédits d'impôt	4 678,40	17 476,57
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	126 966,71	104 421,33
TOTAL (1)	3 416 168,80	2 089 021,69
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	0,00	44 915,72
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (2)	0,00	44 915,72
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	3 416 168,80	2 044 105,97
Autres produits (3)	10 923,29	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	868 621,60	832 242,51
Frais de gestion pris en charge par l'entreprise (5)	867 709,50	832 242,51
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4 + 5)	3 426 179,99	2 044 105,97
Régularisation des revenus de l'exercice (6)	76 439,79	86 716,03
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (7)	0,00	0,00
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 + 6 - 7)	3 502 619,78	2 130 822,00

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les comptes relatifs au portefeuille-titres sont tenus par référence au coût historique : les entrées (achats ou souscriptions) et les sorties (ventes ou remboursements) sont comptabilisées sur la base du prix d'acquisition, frais exclus.

Toute sortie génère une plus-value ou une moins-value de cession ou de remboursement et éventuellement une prime de remboursement.

Les coupons courus sur titres de créance et instruments du marché monétaire sont pris en compte selon les règles de négociation en vigueur sur les instruments financiers (J+X). A titre d'exemple, les coupons courus sur instruments du marché sont pris au jour de la date de valeur liquidative.

Le FCPE valorise son portefeuille-titres à la valeur actuelle, valeur résultant de la valeur de marché ou à défaut d'existence de marché, de méthodes financières. La différence valeur d'entrée – valeur actuelle génère une plus ou moins-value qui sera enregistrée en « différence d'estimation du portefeuille».

Description des méthodes de valorisation des postes du bilan et des opérations à terme ferme et conditionnelles

Instruments financiers

- Titres de capital : les titres de capital admis à la négociation sur un marché réglementé ou assimilé sont valorisés sur la base du dernier cours d'ouverture connu sur leur marché principal et, le cas échéant, convertis en euros suivant le cours des devises à Paris relevés à 13 heures 30 au jour de l'évaluation.

- Titres de créance : les titres de créance admis à la négociation sur un marché réglementé ou assimilé sont valorisés sur la base des cours de bourse ou de marché collationnés à 11 heures 30 sur la place et, le cas échéant, convertis en euros suivant le cours des devises à Paris relevés à 13 heures 30 au jour de l'évaluation.

Dans le cas d'une cotation non réaliste, le gérant doit faire une estimation plus en phase avec les paramètres réels de marché. Selon les sources disponibles, l'évaluation pourra être effectuée par différentes méthodes comme :

- la cotation d'un contributeur,
- une moyenne de cotations de plusieurs contributeurs,
- un cours calculé par une méthode actuarielle à partir d'un spread (de crédit ou autre) et d'une courbe de taux,
- etc.

Instruments du marché monétaire

- Les titres de créance négociables (TCN) dont la durée de vie à l'émission, à l'acquisition ou résiduelle est inférieure à trois mois sont évalués selon une méthode linéaire jusqu'à l'échéance au taux d'émission ou d'acquisition ou au dernier taux retenu pour leur évaluation au taux du marché ;
- Les titres de créance négociables (TCN) dont la durée de vie résiduelle est supérieure à trois mois, sont évalués aux taux du marché à l'heure de publication des taux du marché interbancaire corrigés éventuellement d'une marge représentative des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur.

Valeurs mobilières non cotées

- Les valeurs mobilières non cotées sont évaluées sous la responsabilité de la Société de Gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Concernant les valeurs mobilières émises par des entreprises solidaires non cotées :

- Les titres représentatifs de capital sont évalués sous la responsabilité de la société de gestion sur les travaux des experts indépendants quand ils ont été désignés ou en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale en prenant le cas échéant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes. S'agissant des parts sociales de coopératives, elles sont évaluées au maximum de la situation nette et de leur valeur nominale.
- Les titres représentatifs de créance sont évalués à leur valeur nominale majorée des intérêts courus. Toutefois des décotes peuvent être appliquées à cette évaluation si les modèles d'évaluation de la capacité de remboursement utilisés par la société de gestion indiquent un risque de non remboursement partiel ou total de la créance à la date d'échéance.

Billets à ordre souscrits par des entreprises solidaires dont l'OPC est bénéficiaire et créances

Les billets à ordre sont évalués à leur valeur nominale majorée des intérêts courus. Toutefois des décotes peuvent être appliquées à cette évaluation si les modèles d'évaluation de la capacité de remboursement utilisés par la société de gestion indiquent un risque de non remboursement partiel ou total de la créance à la date d'échéance.

OPC

- Les parts ou actions d'OPC sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue le jour effectif du calcul de la valeur liquidative.

Contrats financiers (autrement dénommés « instruments financiers à terme ») au sens de l'article L.211-1, III, du Code monétaire et financier

Les instruments financiers à terme, fermes ou conditionnels, négociés sur les marchés réglementés ou assimilés européens, sont évalués sur la base du cours d'ouverture.

Les contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé et faisant l'objet d'une compensation sont valorisés au cours de compensation. Les contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé, et ne faisant pas l'objet d'une compensation, sont valorisés en mark-to-model ou en mark-to-market à l'aide des prix fournis par les contreparties.

Dépôts

- Les dépôts sont évalués à leur valeur d'inventaire.

Devises

- Les devises au comptant sont valorisées avec les cours publiés quotidiennement sur les bases de données financières utilisées par la Société de Gestion.

Acquisitions et cessions temporaires de titres

- Les prêts, emprunts, prises et mises en pension sont valorisés selon les modalités contractuelles.

Frais de gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement au FCPE, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que le FCPE a dépassé ses objectifs. Elles sont facturées au FCPE ;
- des commissions de mouvement facturées au FCPE.

Frais à la charge de l'investisseur prélevés lors des souscriptions et des rachats	Assiette	Taux barème (TTC maximum)	Prise en charge FCPE/ Entreprise
Frais de gestion financière*	Actif Net	0,60 % TTC sur la totalité de l'encours si l'encours est inférieur ou égal à 5 millions d'euros. 0,50 % TTC sur la totalité de l'encours si l'encours est supérieur à 5 et inférieur ou égal à 10 millions d'euros. 0,45 % TTC sur la totalité de l'encours si l'encours est supérieur à 10 et inférieur ou égal à 30 millions d'euros. 0,40 % TTC sur la totalité de l'encours si l'encours est supérieur à 30 millions d'euros.	Néant
Frais de fonctionnement et autres services* (CAC,dépositaire, délégataire comptable, distribution, avocats**)	Actif net	0,15 % TTC sur la totalité de l'encours si l'encours est inférieur ou égal à 5 millions d'euros. 0,05 % TTC sur la totalité de l'encours si l'encours est supérieur à 5 millions d'euros.	Néant
Frais indirects maximum (commission et frais de gestion)	Actif net	Néant	Néant
Commissions de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction	Néant	Néant
Commission de surperformance	Actif net	Néant	Néant

* Les frais de gestion financière et les frais externes à la société de gestion sont facturés à l'entreprise dans la limite d'un plafond global de 850000 € par exercice.

** Toute facturation supplémentaire payée à un intermédiaire est répercutée en totalité au FCPE et est comptabilisée en frais de transaction en sus des commissions prélevées par le dépositaire.

Seuls les frais mentionnés ci-dessous peuvent être hors champ des 5 blocs de frais évoqués ci-dessus et doivent dans ce cas être mentionnés ci-après :

- Les contributions dues pour la gestion du FCPE en application du 4° du II de l'article L. 621-5-3 du code monétaire et financier ;
- Les impôts, taxes, redevances et droits gouvernementaux (en relation avec le FCPE) exceptionnels et non récurrents ;
- Les coûts exceptionnels et non récurrents en vue d'un recouvrement des créances (ex : lehman) ou d'une procédure pour faire valoir un droit (ex : procédure de class action).

L'information relative à ces frais est décrite en outre es post dans le rapport annuel du FCPE.

Les différents postes constituant les frais de fonctionnement et de gestion sont calculés et provisionnés lors de chaque valeur liquidative et sont à la charge de l'Entreprise. Il est par ailleurs rappelé que les frais de transactions sont également à la charge de l'Entreprise. Les frais ci-dessus sont indiqués sur la base d'un taux de TVA à 20%.

Les opérations d'acquisition et cession temporaire de titres sont réalisées aux conditions de marché. La rémunération des prises en position profite au FCPE, celle de mises en pension est à sa charge. La Société de Gestion ne perçoit quant à elle aucune rémunération au titre de ces opérations.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde de régularisation des revenus. Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, rémunération ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de l'OPC majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

<i>Part(s)</i>	<i>Affectation du résultat net</i>	<i>Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées</i>
Parts DYNAMIS SOLIDAIRE	Capitalisation	Capitalisation

2. ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	168 790 679,29	163 277 267,65
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC) (*)	45 717 483,40	40 706 129,60
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC) (*)	-19 409 010,12	-16 960 138,27
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	3 684 999,90	10 435 579,20
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-1 293 745,56	-4 386 225,19
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Frais de transactions	0,00	0,00
Différences de change	0,00	-841,83
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	6 544 248,60	-26 325 197,84
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>10 677 090,68</i>	<i>4 132 842,08</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>-4 132 842,08</i>	<i>-30 458 039,92</i>
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	3 426 179,99	2 044 105,97
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	207 460 835,50	168 790 679,29

(*) La ventilation par nature des souscriptions et des rachats est donnée dans la rubrique « souscriptions et rachats » du présent rapport.

DÉTAIL DES COLLECTES^(*)

	29/12/2023	30/12/2022
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	45 717 483,40	40 706 129,60
Versements de la réserve spéciale de participation	10 354 623,18	10 233 779,25
Intérêts de retard versés par l'entreprise (participation)	0,00	0,00
Versement de l'intéressement	16 420 885,81	17 254 405,43
Intérêts de retard versés par l'entreprise (Intéressement)	0,00	0,00
Versements volontaires	1 871 838,61	2 369 193,27
Abondements de l'entreprise	0,00	0,00
Transferts ou arbitrages provenant d'un autre fonds ou d'un compte courant bloqué	17 070 135,80	10 848 751,65
Transferts provenant d'un CET	0,00	0,00
Transferts provenant de jours de congés non pris	0,00	0,00
Distribution des dividendes	0,00	0,00
<i>Droits d'entrée à la charge de l'entreprise</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	19 409 010,12	16 960 138,27
Rachats	13 829 764,38	10 191 399,51
Transferts à destination d'un autre OPC	5 579 245,74	6 768 738,76

(*) Ces données, étant non issues de la comptabilité mais fournies par le teneur de compte, n'ont pas été auditées par le commissaire aux comptes.

3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
INSTRUMENTS FINANCIERS DE L'ENTREPRISE OU DES ENTREPRISES LIÉES		
TOTAL INSTRUMENTS FINANCIERS DE L'ENTREPRISE OU DES ENTREPRISES LIÉES	0,00	0,00
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Obligations et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	2 715 173,81	1,31
Autres obligations (indexées, titres participatifs)	154 647,54	0,07
Obligations à taux VAR / REV négociées sur un marché réglementé ou assimilé	1 709 074,76	0,83
Obligations à taux fixe négociées sur un marché réglementé ou assimilé	41 505 304,65	20,00
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	46 084 200,76	22,21
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES	0,00	0,00
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	44 375 126,00	21,39	0,00	0,00	1 709 074,76	0,82	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	152 600,62	0,07
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	509 510,68	0,25	1 791 609,46	0,86	17 277 605,55	8,33	13 905 224,77	6,70	12 600 250,30	6,07
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	152 600,62	0,07	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1		Devise 2		Devise 3		Devise N Autre(s)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	29/12/2023
CRÉANCES		
	Autres créances	5 452,14
TOTAL DES CRÉANCES		5 452,14
DETTES		
TOTAL DES DETTES		0,00
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		5 452,14

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Parts souscrites durant l'exercice	1 207 430,400	45 717 483,40
Parts rachetées durant l'exercice	-520 685,453	-19 409 010,12
Solde net des souscriptions/rachats	686 744,947	26 308 473,28
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	5 343 212,124	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

3.7. FRAIS DE GESTION À LA CHARGE DU FONDS

	29/12/2023
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	912,10
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	29/12/2023
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	29/12/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	29/12/2023
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			14 740 371,02
	FR0011066059	ECOFI CONTRAT SOLIDAIRE Part B	2 330 085,00
	FR0011048537	EPARGNE ETHIQUE MONETAIRE I	12 410 286,02
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			14 740 371,02

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	3 502 619,78	2 130 822,00
Acomptes versés sur résultat de l'exercice	0,00	0,00
Total	3 502 619,78	2 130 822,00

	29/12/2023	30/12/2022
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	3 502 619,78	2 130 822,00
Total	3 502 619,78	2 130 822,00

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	2 472 488,34	6 109 157,55
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	2 472 488,34	6 109 157,55

	29/12/2023	30/12/2022
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	2 472 488,34	6 109 157,55
Total	2 472 488,34	6 109 157,55

3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
Actif net en EUR	108 216 902,15	132 887 735,15	163 277 267,65	168 790 679,29	207 460 835,50
Nombre de titres	3 424 372,495	3 643 474,417	4 025 311,917	4 656 467,177	5 343 212,124
Valeur liquidative unitaire	31,60	36,47	40,56	36,24	38,82
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,66	2,31	2,76	1,31	0,46
Capitalisation unitaire sur résultat	0,34	0,22	0,34	0,45	0,65

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Actions et valeurs assimilées				
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
CARL ZEISS MEDITEC AG	EUR	35 000	3 458 700,00	1,67
COMPUGROUP MED.SE NA O.N.	EUR	45 000	1 687 500,00	0,81
FIELMANN AG	EUR	50 000	2 439 000,00	1,18
GERRESHEIMER AG	EUR	32 000	3 027 200,00	1,46
SIEMENS HEALTHINEERS AG	EUR	90 000	4 789 800,00	2,31
TOTAL ALLEMAGNE			15 402 200,00	7,43
BELGIQUE				
ELIA SYSTEM	EUR	31 000	3 493 700,00	1,68
TOTAL BELGIQUE			3 493 700,00	1,68
ESPAGNE				
CORP ACCIONA ENERGIAS RENOVA	EUR	130 000	3 673 800,00	1,77
EDP RENOVAVEIS SA EUR5	EUR	220 000	4 081 000,00	1,97
ENAGAS SA	EUR	210 000	3 215 100,00	1,55
GRIFOLS SA SHARES A	EUR	230 000	3 270 600,00	1,57
IBERDROLA SA	EUR	276 000	3 274 740,00	1,58
SOLARIA ENERGIA Y MEDIO AMBIENTE SA	EUR	120 000	2 242 800,00	1,08
TOTAL ESPAGNE			19 758 040,00	9,52
FRANCE				
AIR LIQUIDE	EUR	15 000	2 647 800,00	1,28
ALSTOM	EUR	150 000	1 822 500,00	0,88
ASSYTEM BRIME	EUR	30 000	1 497 000,00	0,72
BIOMERIEUX	EUR	34 000	3 401 700,00	1,64
BUREAU VERITAS SA	EUR	205 000	4 686 300,00	2,25
DASSAULT SYST.	EUR	114 000	5 045 640,00	2,43
ESKER SA	EUR	12 000	1 904 400,00	0,92
ESSILORLUXOTTICA	EUR	26 000	4 731 480,00	2,28
GAZTRANSPORT ET TECHNIGA SA	EUR	25 000	3 002 500,00	1,44
MERSEN	EUR	49 000	1 729 700,00	0,84
NEOEN SA	EUR	70 000	2 115 400,00	1,02
REXEL	EUR	120 000	2 976 000,00	1,43
SARTORIUS STEDIM BIOTECH	EUR	13 000	3 104 400,00	1,49
SCHNEIDER ELECTRIC SE	EUR	29 000	5 274 520,00	2,55
SECHE ENVIRONNEMENT SA	EUR	18 000	2 019 600,00	0,97
SPIE SA	EUR	115 000	3 254 500,00	1,57
VEOLIA ENVIRONNEMENT	EUR	160 000	4 592 000,00	2,22
VIRBAC SA	EUR	5 500	1 988 250,00	0,96
TOTAL FRANCE			55 793 690,00	26,89
ITALIE				
AMPLIFON	EUR	120 000	3 754 800,00	1,81
ASSICURAZIONI GENERALI	EUR	200 000	3 822 000,00	1,84
ERG SPA	EUR	120 000	3 448 800,00	1,67
HERA SPA	EUR	900 000	2 680 200,00	1,29
PRYSMIAN SPA	EUR	100 000	4 102 000,00	1,98
SNAM	EUR	600 000	2 787 000,00	1,34

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
TOTAL ITALIE			20 594 800,00	9,93
LUXEMBOURG				
BEFESA SA	EUR	41 000	1 428 440,00	0,69
TOTAL LUXEMBOURG			1 428 440,00	0,69
PAYS-BAS				
AALBERTS INDUSTRIES	EUR	66 000	2 595 780,00	1,25
ADYEN NV	EUR	2 500	2 912 500,00	1,41
AMG ADVANCED METALLURGICAL GROUP N.V.	EUR	40 000	920 800,00	0,44
ARISTON HOLDING NV	EUR	200 000	1 272 000,00	0,62
ASML HOLDING NV	EUR	6 500	4 452 500,00	2,14
CSM NV	EUR	56 000	1 097 040,00	0,53
QIAGEN N.V.	EUR	85 000	3 340 500,00	1,61
SIGNIFY NV	EUR	115 000	3 478 750,00	1,68
TOTAL PAYS-BAS			20 069 870,00	9,68
TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			136 540 740,00	65,82
Actions et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
FRANCE				
BALUCHON	EUR	2 616	0,00	0,00
FAMILLES SOLIDAIRES	EUR	475 000	500 650,00	0,24
FONCIERE SOLIDAIRE VILLAGES VIVANTS	EUR	276 900	276 900,00	0,13
FRANCE ACTIVE INVESTISSEMENT CATEGORIE B	EUR	13 985	1 456 957,30	0,70
HABITAT ET HUMANISME STE FONCIERE	EUR	4 700	705 000,00	0,34
SIDI	EUR	2 632	400 064,00	0,20
SOLIFAP	EUR	1 700	882 300,00	0,43
URBAN SOLIDARITE INVESTISSEMENT SCA	EUR	1 200	600 000,00	0,28
TOTAL FRANCE			4 821 871,30	2,32
TOTAL Actions et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé ou assimilé			4 821 871,30	2,32
TOTAL Actions et valeurs assimilées			141 362 611,30	68,14
Obligations et valeurs assimilées				
Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
FRESENIUS SE 1.875% 24-05-25	EUR	600 000	594 651,25	0,28
TOTAL ALLEMAGNE			594 651,25	0,28
BELGIQUE				
BELFIUS BANK 0.375% 02-09-25	EUR	200 000	189 959,05	0,09
BELFIUS BANK 0.375% 13-02-26	EUR	500 000	470 416,88	0,23
CRELAN 5.375% 31-10-25 EMTN	EUR	200 000	207 583,78	0,10
CRELAN 6.0% 28-02-30 EMTN	EUR	2 000 000	2 157 059,32	1,04
KBC GROUPE 4.5% 06-06-26 EMTN	EUR	600 000	622 564,57	0,30
VGP 1.625% 17-01-27	EUR	600 000	538 369,03	0,26
TOTAL BELGIQUE			4 185 952,63	2,02
ESPAGNE				
BANCO DE BADELL 5.0% 07-06-29	EUR	500 000	541 434,26	0,26
BANCO NTANDER 3.625% 27-09-26	EUR	300 000	303 588,39	0,14
BANCO NTANDER 3.875% 16-01-28	EUR	400 000	425 355,95	0,21
BANCO NTANDER 5.75% 23-08-33	EUR	500 000	536 279,90	0,26

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
BANKINTER 4.875% 13-09-31	EUR	600 000	640 087,82	0,31
BBVA 0.125% 24-03-27 EMTN	EUR	200 000	186 632,67	0,09
CAIXABANK 0.375% 18-11-26 EMTN	EUR	200 000	188 561,26	0,09
CAIXABANK 1.625% 13-04-26 EMTN	EUR	200 000	197 148,14	0,09
TOTAL ESPAGNE			3 019 088,39	1,45
FINLANDE				
NORDEA BKP 3.625% 10-02-26	EUR	1 000 000	1 030 316,03	0,50
OP CORPORATE BANK 0.375% 19-06-24	EUR	300 000	295 597,11	0,14
TOTAL FINLANDE			1 325 913,14	0,64
FRANCE				
ALD 4.375% 23-11-26	EUR	700 000	721 634,17	0,35
APTIC TPA19 5.5% 26-04-26	EUR	400	50 000,00	0,03
ARVAL SERVICE LEASE 4.25% 11-11-25	EUR	400 000	407 461,75	0,19
ARVAL SERVICE LEASE SAFRANCE COMPANY 4.625% 02-12-24	EUR	500 000	504 754,36	0,25
BANQUE FEDERATIVE DU CREDIT MUTUEL BFCM 4.75% 10-11-31	EUR	800 000	858 366,56	0,41
BFCM BANQUE FEDERATIVE CREDIT MUTUEL 0.01% 11-05-26	EUR	300 000	279 196,43	0,13
BFCM BANQUE FEDERATIVE CREDIT MUTUEL 3.875% 26-01-28	EUR	500 000	526 809,11	0,26
BNP 2 7/8 12/20/24	EUR	500 000	495 567,36	0,24
BNP PAR 1.0% 27-06-24 EMTN	EUR	500 000	495 690,63	0,23
BNP PAR 2.75% 25-07-28 EMTN	EUR	1 000 000	988 042,13	0,48
BPCE 1.625% 02-03-29	EUR	1 000 000	939 760,46	0,45
BPCE 3.0% 19-07-26 EMTN	EUR	300 000	296 686,70	0,15
BQ POSTALE 4.0% 03-05-28 EMTN	EUR	1 000 000	1 058 675,96	0,51
CREDIT MUTUEL ARKEA 1.375% 17-01-25	EUR	500 000	495 131,30	0,24
CREDIT MUTUEL ARKEA 3.875% 22-05-28	EUR	1 000 000	1 048 517,60	0,50
CREDIT MUTUEL ARKEA 4.125% 02-04-31	EUR	700 000	744 234,09	0,36
EDF 3.75% 05-06-27 EMTN	EUR	700 000	716 940,92	0,34
ICADE 1.75% 10-06-26	EUR	500 000	483 116,27	0,23
ILIAD 5.375% 14-06-27	EUR	500 000	530 196,08	0,25
IPSOS 2.875% 21-09-25	EUR	300 000	296 993,82	0,14
LVMH MOET HENNESSY 3.25% 07-09-29	EUR	1 000 000	1 032 478,14	0,50
LVMH MOET HENNESSY 3.5% 07-09-33	EUR	500 000	525 254,58	0,26
RCI BANQUE 4.875% 14-06-28	EUR	1 000 000	1 081 678,93	0,52
SAFFP 0 ? 03/16/26 Corp	EUR	600 000	563 289,41	0,27
SAS NERVAL 3.625% 20-07-28	EUR	1 500 000	1 520 002,95	0,74
SG 0.5% 12-06-29	EUR	300 000	261 858,16	0,13
SG 4.75% 28-09-29	EUR	1 000 000	1 057 688,80	0,51
TELEPERFORMANCE SE 1.875% 02-07-25	EUR	600 000	587 824,48	0,28
TEREGA 0.875% 17-09-30	EUR	2 000 000	1 706 823,93	0,82
THALES SERVICES SAS 4.125% 18-10-28	EUR	1 700 000	1 795 528,57	0,87
TP BRETAGNE ATELIERS 3.5% 30-04-28	EUR	4	104 647,54	0,05
UNIBAIL RODAMCO 0.625% 040527	EUR	500 000	460 490,83	0,22
UNIBAIL RODAMCO 2.50% 02/24	EUR	500 000	509 510,68	0,25
VINCI 3.375% 04-02-25 EMTN	EUR	1 500 000	1 534 884,97	0,74
TOTAL FRANCE			24 679 737,67	11,90
ITALIE				
ACEA 0.0000010% 28-09-25 EMTN	EUR	600 000	566 241,00	0,28
CASSA DEP 1.875% 07-02-26 EMTN	EUR	600 000	595 264,23	0,29

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
INTE E3R+0.63% 17-03-25 EMTN	EUR	1 000 000	1 003 127,56	0,49
INTE E3R+0.8% 16-11-25 EMTN	EUR	700 000	705 947,20	0,34
IREIM 1.95 09/19/25	EUR	500 000	492 046,27	0,23
MEDIOBANCABCA CREDITO FINANZ 4.75% 14-03-28	EUR	600 000	644 352,31	0,31
MEDIOBANCABCA CREDITO FINANZ 4.875% 13-09-27	EUR	500 000	522 464,02	0,25
SNAM 0.0% 15-08-25 EMTN	EUR	600 000	569 760,00	0,27
UNICREDIT 4.8% 17-01-29 EMTN	EUR	500 000	547 154,45	0,26
TOTAL ITALIE			5 646 357,04	2,72
LUXEMBOURG				
CCEP FINANCE IRELAND DAC 0.0% 06-09-25	EUR	600 000	568 134,00	0,27
TOTAL LUXEMBOURG			568 134,00	0,27
PAYS-BAS				
ABN AMRO BK 3.75% 20-04-25	EUR	600 000	618 488,66	0,29
ABN AMRO BK 3.875% 21-12-26	EUR	400 000	409 332,55	0,20
ING GROEP NV 1.625% 26-09-29	EUR	300 000	294 045,15	0,15
JDE PEET S BV 0.244% 16-01-25	EUR	1 500 000	1 448 322,14	0,70
TOTAL PAYS-BAS			2 770 188,50	1,34
ROYAUME-UNI				
CASA LONDON 1.875% 20-12-26	EUR	600 000	579 004,33	0,28
TOTAL ROYAUME-UNI			579 004,33	0,28
TOTAL Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			43 369 026,95	20,90
Obligations et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
FRANCE				
ACTED 2.5% 15-12-28	EUR	1 000 000	1 000 972,22	0,49
ADIE ASS FOR DROIT A L INITIATIVE E 1.5% 01-03-29	EUR	500 000	506 226,03	0,24
BALUCHON 4.0% 13-07-29 CV	EUR	98 000	49 353,44	0,02
BIBLIOTHEQUES SANS FRONTIERES 4.35% 17-10-29	EUR	200 000	202 145,21	0,10
SOLIDARITES INTL 3.0% 15-12-28	EUR	750 000	755 547,95	0,36
UCPA CENTRE DE LOISIRS 2.5% 27-10-26	EUR	200 000	200 928,96	0,10
TOTAL FRANCE			2 715 173,81	1,31
TOTAL Obligations et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé ou assimilé			2 715 173,81	1,31
TOTAL Obligations et valeurs assimilées			46 084 200,76	22,21
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
EPARGNE ETHIQUE MONETAIRE I	EUR	11 978	12 410 286,02	5,98
TOTAL FRANCE			12 410 286,02	5,98
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			12 410 286,02	5,98
Fonds professionnels à vocation générale et équival. d'autres Etats membres UE et organismes de titrisation cotés				
FRANCE				
ECOFI CONTRAT SOLIDAIRE Part B	EUR	40 750	2 330 085,00	1,13
TOTAL FRANCE			2 330 085,00	1,13
TOTAL Fonds professionnels à vocation générale et équival. d'autres Etats membres UE et organismes de titrisation cotés			2 330 085,00	1,13
TOTAL Organismes de placement collectif			14 740 371,02	7,11
Autres instruments financiers				

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Billets à ordre				
AILO ASSO AID 2.1% 17-12-25	EUR	40 000	41 728,83	0,02
AILO ASSO AID 2.15% 17-12-26	EUR	40 000	41 770,45	0,02
AILO ASSO AID 2.2% 17-12-27	EUR	40 000	41 812,10	0,02
ASSO ESPA 2.9% 29-08-28	EUR	60 000	60 870,00	0,03
ASSO ESPA 3.0% 28-09-29	EUR	60 000	60 900,00	0,03
BIBL SANS FRO 2.2% 31-01-24	EUR	50 000	55 406,58	0,03
CEN RHON 2.55% 31-01-25	EUR	40 000	40 930,58	0,02
CEN RHON 2.6% 30-01-26	EUR	40 000	40 948,82	0,02
CENT VAL DE L 2.55% 31-10-24	EUR	50 000	51 489,35	0,02
CENT VAL DE L 2.6% 31-10-25	EUR	50 000	51 518,66	0,02
CETI 2.1% 25-11-25	EUR	80 000	83 562,75	0,04
CETI 2.15% 25-11-26	EUR	80 000	83 648,61	0,04
CETI 2.2% 25-11-27	EUR	80 000	83 734,51	0,04
CONS DESP NAT 2.2% 27-09-24	EUR	50 000	54 673,50	0,02
DYNA SOLI 2.5% 30-09-24	EUR	300 000	226 916,67	0,11
DYNA SOLI 2.7% 18-12-26	EUR	250 000	250 184,43	0,12
DYNA SOLI 2.9% 20-12-28	EUR	250 000	250 000,00	0,12
ENTR DU MOND 2.15% 29-11-24	EUR	50 000	53 313,36	0,03
ENTR DU MOND 2.2% 28-11-25	EUR	50 000	53 390,41	0,02
ENTR DU MOND 2.5% 31-05-24	EUR	50 000	50 102,46	0,02
ENTR DU MOND 2.6% 18-07-25	EUR	50 000	50 587,67	0,02
ENTR DU MOND 2.7% 17-07-26	EUR	50 000	50 610,27	0,02
ENVI RHON ALP 2.5% 29-03-24	EUR	30 000	30 563,01	0,02
ENVI RHON ALP 2.6% 31-03-25	EUR	40 000	40 780,71	0,02
ETHIQUABLE 1.0% 17-12-26	EUR	250 000	255 089,04	0,12
ETUD ET CHAN 2.5% 29-03-24	EUR	50 000	50 102,74	0,03
FNAB FDRA NAT 2.2% 30-08-24	EUR	20 000	21 964,52	0,01
FONC SOLI VIL 1.65% 25-09-26	EUR	89 400	94 305,10	0,05
FONC SOLI VIL 1.8% 24-09-27	EUR	89 400	94 760,31	0,04
FONC SOLI VIL 2.0% 12-12-29	EUR	142 750	145 748,61	0,07
GRDR SCI 2.0% 18-12-24	EUR	75 000	81 036,89	0,04
HALAGE 2.6% 31-12-26	EUR	60 000	61 595,08	0,03
HALAGE 2.65% 31-12-27	EUR	60 000	61 625,77	0,03
INSERIM 2.6% 31-01-25	EUR	100 000	103 037,31	0,05
INSERIM 2.65% 30-01-26	EUR	100 000	103 095,94	0,05
LE LOGI BRET 2.3% 11-02-27	EUR	160 000	167 001,13	0,08
LE LOGI BRET 2.3% 31-10-24	EUR	170 000	195 585,72	0,10
LE LOGI BRET 3.0% 18-12-28	EUR	200 000	200 196,72	0,09
LES ANGE GARD 2.6% 31-03-25	EUR	30 000	30 063,93	0,01
LES ANGE GARD 2.7% 30-11-26	EUR	30 000	30 066,39	0,02
LES ANGE GARD 2.8% 30-11-27	EUR	30 000	30 068,85	0,02
LES ANGE GARD 2.9% 30-11-28	EUR	35 000	35 083,20	0,02
LES ATEL DU B 2.2% 17-10-24	EUR	40 000	43 690,71	0,02
LES ATEL DU B 2.25% 17-10-25	EUR	40 000	43 774,59	0,02
MAIN FORTE 2.1% 04-02-25	EUR	50 000	52 016,31	0,03
MAIN FORTE 2.15% 04-02-26	EUR	50 000	52 064,81	0,03
MAIN FORTE 2.2% 04-02-27	EUR	50 000	52 113,32	0,02

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
MAIN FORTE 2.25% 04-02-28	EUR	50 000	52 161,86	0,03
MICR SOLI 1.4% 31-05-24	EUR	100 000	107 843,84	0,05
MICR SOLI 2.9% 05-07-28	EUR	80 000	81 128,31	0,04
MICR SOLI 3.0% 05-07-29	EUR	80 000	81 167,21	0,04
REBELLE 2.1% 21-07-25	EUR	60 000	61 822,68	0,03
REBELLE 2.15% 20-07-26	EUR	60 000	61 866,08	0,03
REBELLE 2.2% 20-07-27	EUR	60 000	61 909,48	0,03
SIDI SCA 1.6% 08-10-26	EUR	200 000	207 127,67	0,10
SOLIDARMONDE 2.3% 30-06-27	EUR	150 000	155 475,04	0,08
TOUR L HERB D 2.05% 05-02-24	EUR	60 000	62 361,41	0,03
TOUR L HERB D 2.1% 04-02-25	EUR	60 000	62 419,58	0,03
TOUR L HERB D 2.15% 04-02-26	EUR	60 000	62 477,77	0,03
TOUR L HERB D 2.2% 04-02-27	EUR	60 000	62 535,98	0,03
TOUR L HERB D 2.25% 04-02-28	EUR	60 000	62 594,23	0,03
TREVO SAKINA 0.0% 01-01-99	EUR	7 000	279,23	0,00
TREVO SAKINA 0.0% 01-01-99	EUR	13 000	819,00	0,00
WIMOOV 1.0% 15-10-24	EUR	125 000	127 760,27	0,06
WIMOOV 1.0% 15-10-25	EUR	125 000	127 760,27	0,06
WIMOOV 1.0% 15-10-26	EUR	125 000	127 760,27	0,06
TOTAL Billets à ordre			5 420 800,90	2,61
TOTAL Autres instruments financiers			5 420 800,90	2,61
Créances			5 452,14	0,00
Comptes financiers			-152 600,62	-0,07
Actif net			207 460 835,50	100,00

Parts DYNAMIS SOLIDAIRE	EUR	5 343 212,124	38,82
--------------------------------	------------	----------------------	--------------

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance

La taxinomie de l'UE est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste **d'activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.



Dénomination du produit :
DYNAMIS SOLIDAIRE ISR

Identifiant d'entité juridique :
9695008FBOPQGL3D3567

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?	
<input type="checkbox"/> oui	<input checked="" type="checkbox"/> non
<input type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : ___% <input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	<input checked="" type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques environnementales et sociales durables ayant un objectif (E/S) et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectif l'investissement durable, il présentait une proportion de 98.980% d'investissements durables : <input type="checkbox"/> Ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input checked="" type="checkbox"/> Ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input checked="" type="checkbox"/> Ayant un objectif social
<input type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objet social : ___%	<input type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Au cours de l'exercice, le produit financier, au travers de l'investissement dans l'OPC maitre, a intégré une stratégie d'investissement socialement responsable par l'application de la méthodologie propriétaire d'Ecofi Investissements, PRISME (Planète, Respect, Impact, Solidaire, Mesure, Engagement). L'application de cette méthodologie d'analyse et de notation ESG a influencé la sélection des instruments dans lesquels le produit financier a investi et s'est déclinée comme suit :

Stratégie d'exclusions normatives et sectorielles :

L'OPC a exclu de l'ensemble de ses investissements les Etats désignés comme des paradis fiscaux, les émetteurs dont le siège social est enregistré dans un paradis fiscal, les entreprises impliquées dans la production d'armements controversés, les jeux d'argent, la production de tabac, les pesticides, les énergies fossiles non conventionnelles, l'extraction et la production d'énergie liée au charbon, au pétrole et au gaz.

Sélection des émetteurs au regard de leur note PRISME :

La performance ESG des émetteurs est obtenue selon une approche « best in universe » et se fonde sur la note PRISME des émetteurs. Elle inclut l'évaluation ESG des émetteurs fournie par Moody's ESG Solutions avec une surpondération des indicateurs de résultat et une surpondération de 9 critères à fort impact ESG (3 critères par domaine E, S et G) :

- Pour le domaine Environnement : Stratégie environnementale et éco-conception, Politiques climat, Politiques biodiversité ;

- Pour le domaine Social : Non-discrimination et égalité des chances, Relations responsables avec les clients, Alignement avec l'ODD 5 ;
- Pour le domaine Gouvernance : Equilibre des pouvoirs et efficacité du CA, Rejet des paradis fiscaux, Rémunérations liées à des facteurs ESG.

Au sein de cette note, les trois domaines E, S et G sont équipondérés. En fonction de leur note PRISME (comprise entre 0 et 10, 10 étant la meilleure note), les émetteurs sont répartis en déciles (le décile 1 intégrant les émetteurs les mieux notés).

L'OPC a investi dans les émetteurs appartenant aux déciles 1 à 8 et, dans la limite de 203; maximum de son actif net, dans des sociétés non notées par notre agence de notation ESG et des OPC externes.

Gestion des émetteurs controversés :

Les émetteurs faisant l'objet de controverses de niveau 5 ainsi que les Etats ne faisant pas preuve de la mise en place du cadre législatif et social suffisant au développement de la démocratie ont été exclus.

Bien qu'il n'ait pas pour objectif l'investissement durable, le produit financier avait également pour objectif de réaliser des investissements durables à hauteur de 25% de son actif net.

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Les indicateurs de durabilité utilisés pour mesurer la réalisation de l'objectif d'investissement durable ont réalisé les performances suivantes sur la période de référence :

Note PRISME

Le taux de couverture d'analyse ESG des valeurs en portefeuille a porté sur au moins 90% de l'actif net, hors obligations et autres titres de créance émis par des émetteurs publics ou quasi-publics, liquidités détenues à titre accessoire et actifs solidaires.

Sur la base de la méthodologie PRISME, une note par domaine E, S et G, et une note PRISME (comprise entre 0 et 10) ont été attribuées au produit financier et à son univers d'investissement. Sur la période de référence, la note PRISME du produit financier a été supérieure à celle de son univers d'investissement (6.15 contre 5.73 pour l'univers d'investissement).

Intensité et empreinte carbone :

Le produit financier a intégré, dans son objectif de gestion et le déploiement de sa stratégie d'investissement, l'intensité carbone, calculée avec les émissions scope 1 (émissions directes des entreprises issues de leurs activités de production), scope 2 (émissions indirectes des entreprises provenant des fournisseurs directs d'énergie) et scope 3 (autres émissions indirectes liées à la chaîne de production des biens et services en amont et à l'utilisation des biens et services en aval).

Sur la période de référence, l'intensité carbone du produit financier a été inférieure à celle de son univers d'investissement (1007.27 tonnes de CO2 par million d'euros de chiffre d'affaires contre 1339.75 tonnes de CO2 par million d'euros de chiffre d'affaires pour l'univers d'investissement).

Alignement avec les ODD

Sur la période écoulée, le pourcentage d'alignement du portefeuille a été surveillé pour 5 ODD des Nations Unies (ODD 3, ODD 5, ODD 7, ODD 8 et ODD 13). Le détail concernant cet indicateur est disponible dans le reporting du produit financier.

Suivi des PAI :

Conformément au Règlement Délégué (UE) 2022/1288, le produit financier a suivi 16 indicateurs environnementaux, sociaux et de gouvernance obligatoires et deux indicateurs facultatifs pour démontrer l'impact des investissements durables par rapport à ces indicateurs. La performance de ces indicateurs sur la période de référence figure en page suivante.

Pour plus d'informations sur les indicateurs d'impact ESG du produit financier, merci de consulter la fiche reporting du produit financier disponible sur notre site internet.

et par rapport aux périodes précédentes ?

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit sont prises en compte.

Note PRISME

Sur la période de référence précédente, la note PRISME du produit financier a été supérieure à celle de son univers d'investissement (7.32 contre 5.73 sur 10).

Intensité carbone

Son intensité carbone a été inférieure à celle de son univers d'investissement (917.47 tonnes de CO2 par million d'euros de chiffre d'affaires contre 1449.97 tonnes de CO2 par million d'euros de chiffre d'affaires pour l'univers d'investissement).

Suivi des PAI

Le produit financier a suivi 16 indicateurs environnementaux, sociaux et de gouvernance obligatoires et deux indicateurs facultatifs. La performance de ces indicateurs sur la période de référence précédente figure en page suivante.

- ***Quels étaient les objectifs d'investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables ont-ils contribué à ses objectifs ?***

Le produit financier avait pour objectif de réaliser des investissements durables ayant un objectif social et environnemental, à hauteur de 25% minimum de son actif net. Les investissements durables ont représenté 98.980% de l'actif net du FCP.

Selon la définition retenue par Ecofi Investissements, est considéré comme un investissement durable, un investissement qui répond à au moins une des caractéristiques suivantes :

- un investissement dans des titres d'émetteurs « thématiques », c'est-à-dire un émetteur qui génère au moins 25 % de son chiffre d'affaires avec des activités liées à au moins une des thématiques du développement durable suivantes : énergies renouvelables, efficacité énergétique, gestion des ressources et des déchets, santé et nutrition, services à la personne et éducation, testing, inspection et certification, éco-activités de la Taxonomie du label Greenfin ;
- un investissement en titres d'émetteurs « solidaires » ayant obtenu l'agrément ESUS ou répondant à l'article 2(17) du règlement SFDR ;
- un investissement en titres d'émetteurs dits « alignés » avec le scénario climatique 1,5°C SDS de l'AIE, en fonction de la méthodologie d'ISS ESG ;
- un investissement en obligations « vertes » ou « à utilité sociale » : green bond ou social bond ou sustainability bond, certifiés avec le standard de l'ICMA ;
- des titres d'émetteurs alignés avec au moins un des ODD suivants : ODD 3, 5, 7, 8 ou 13.

Les émetteurs ainsi sélectionnés ont substantiellement contribué, par leur activité économique considérée comme durable selon les critères susvisés, à la réalisation d'un ou plusieurs objectifs environnementaux et sociaux.

- ***Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?***

Sur la période écoulée, les investissements durables réalisés par le produit financier n'ont pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social (DNSH) car ils ont été évalués et sélectionnés en fonction de leur performance ESG.

La performance des émetteurs en portefeuille a été évaluée à travers les différents pans de la démarche ISR de la société de gestion :

- la méthodologie PRISME qui repose sur des exclusions sectorielles et normatives, une sélection rigoureuse des émetteurs en fonction de leur note PRISME et l'exclusion des émetteurs controversés ;
- l'intégration de l'intensité carbone dans l'objectif de gestion du produit financier ;
- la politique d'engagement actionnarial à travers le vote en assemblée générale et le dialogue avec les entreprises ;
- le suivi du pourcentage d'alignement du portefeuille avec 5 ODD des Nations Unies (ODD 3, 5, 7, 8 et 13) ;
- la prise en compte des principales incidences négatives (PAI) sur les facteurs de durabilité.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Les principales incidences négatives

correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Les indicateurs concernant les incidences négatives ont été pris en compte dans les différents pans de la démarche d'investissement socialement responsable de la société de gestion et notamment la méthodologie d'analyse et de notation propriétaire PRISME, la politique d'engagement actionnarial, l'intégration de l'intensité carbone dans l'objectif de gestion des OPC et le suivi de la performance des indicateurs d'impacts ESG.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'attention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ?

Les investissements durables étaient conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'attention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

Les principes directeurs de l'OCDE et les principes directeurs des Nations unies sont intégrés dans la méthodologie PRISME et le suivi des PAI sociaux.

La stratégie d'exclusions normatives et sectorielles, la note PRISME des émetteurs et le principe de gestion des controverses prennent en compte ces standards et excluent les sociétés impliquées dans des accusations de violations des principes mêmes.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'UE.

Le principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Le produit financier a suivi 16 indicateurs obligatoires du tableau 1 de l'Annexe I du Règlement Délégué (UE) 2022/1288 de la Commission européenne ainsi que deux indicateurs additionnels : le nombre de problèmes et d'incidents graves recensés en matière de droits de l'homme et le taux d'accidents dans les sociétés concernées.

Indicateurs d'incidence négative sur la durabilité et		Incidences N	Incidences N-1
Elément de mesure			
Emissions de gaz à effet de serre	Emissions de GES de niveau 1 (en tonnes d'équivalents CO2)	248030,76647128901	
	Emissions de GES de niveau 2 (en tonnes d'équivalents CO2)	56339,161673691102	
	Emissions de GES de niveau 3 (en tonnes d'équivalents CO2)	6014926,4339008303	
	1. Emissions totales de GES	6319296,3620458003	
	2. Empreinte carbone (en tonnes d'équivalents CO2 par millions d'euros investis)	97680,824999999997	
	3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	252,93337371103601	
	4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles (en %)	4,3284901852032397E-2	

	5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, (en % du total des sources d'énergie)	1,0200000000000001E-3	
	6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique (en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires)	0,6889999999999995	
Biodiversité	7. Part d'investissements dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si leurs activités ont une incidence négative sur ces zones (en %)	0	
Eau	8. Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	2,6367369449733499E-2	
Déchets	9. Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	0	
Les questions sociales et de personnel	10. Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales (en %)	0	
	11. Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différends permettant de remédier à de telles violations (en %)	0	
	12. Écart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements (exprimé en montant monétaire converti en euros)	0	
	13. Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en % du nombre total de membres	0,13505658246410199	
	14. Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées telles que mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques (en %)	0	
Environnement	15. Intensité de GES des pays d'investissement (en tonnes d'équivalents CO2 par millions d'euros de produits intérieur brut)	3,5752678069632803E-2	
Social	16. Nombre de pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales au sens des traités et conventions internationaux, des principes des Nations Unies ou, le cas échéant, du droit national	0	
Eau, déchets et autres matières	17. Part d'investissement dans des sociétés productrices de produits chimiques	4,65548525313488E-4	

Questions sociales et de personnel	18. Taux d'accidents dans les sociétés concernées, en moyenne pondérée	1,4003477293062601E-3	
------------------------------------	--	-----------------------	--

Pour plus d'informations sur la prise en compte des principales incidences négatives, vous pouvez consulter la déclaration sur les incidences négatives en matière de durabilité disponible sur https://www.ecofi.fr/sites/default/files/publications/declaration-incidences_042021.pdf



Quels ont été les principaux investissements de ce produit ?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion** d'investissements du produit financier au cours de la période du 29/12/2023 au 31/12/2024.

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
SCHNEIDER ELECTRIC_SE	Industrials	2,60	FRANCE
PRYSMIAN	Industrials	2,46	ITALY
BUREAU VERITAS	Industrials	2,36	FRANCE
VEOLIA ENVIRONNEMENT	Utilities	2,30	FRANCE
SIEMENS HEALTHINEERS AG	Health Care	2,30	GERMANY
DASSAULT SYSTEMES	Information Technology	2,23	FRANCE
ASSICURAZIONI GENERALI	Financials	1,85	ITALY
ASML HOLDING	Information Technology	1,81	NETHERLANDS
ALSTOM	Industrials	1,76	FRANCE
GAZTRANSPORT ET TECHNIGAZ	Energy	1,75	FRANCE
SNAM SPA	Utilities	1,74	ITALY
GEA GROUP	Industrials	1,74	GERMANY
AMPLIFON SPA	Health Care	1,69	ITALY
ELIA GROUP	Utilities	1,66	BELGIUM
REXEL		1,66	FRANCE



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

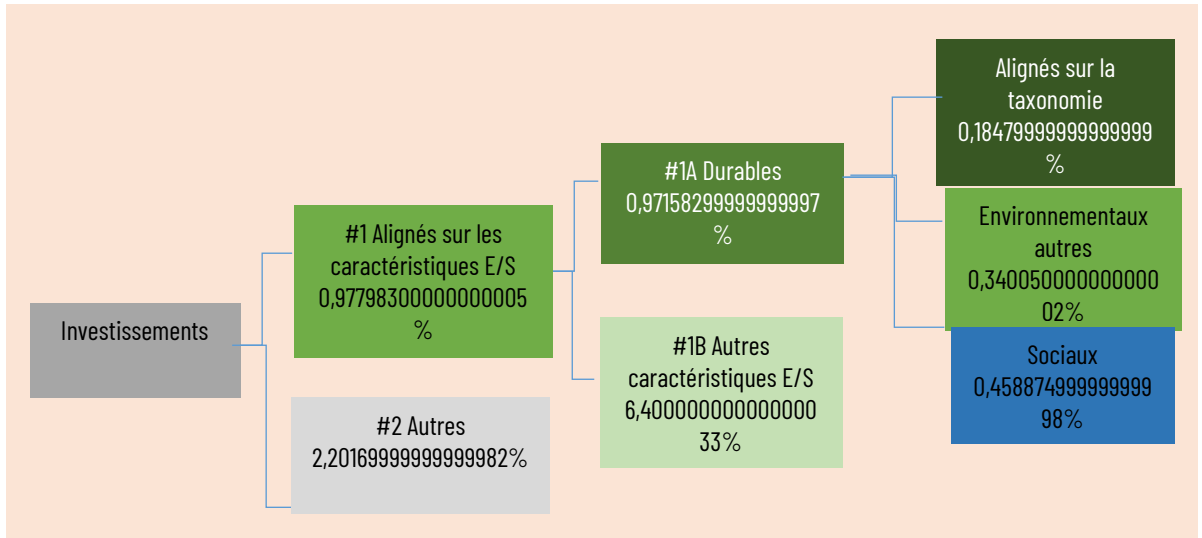
○ Quelle était l'allocation d'actifs ?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passa à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne **l'énergie nucléaire**, les critères comprenant des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleurs performances réalisables.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie #1 Alignés sur les caractéristiques E/S comprend:

- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables ayant des objectifs environnement ou sociaux;
- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

○ Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Secteurs	Poids en %
Industrials	25,21
Financials	16,93
Utilities	16,17
Health Care	15,66
Solidaire	6,74
Information Technology	6,44
Materials	4,31
Consumer Discretionary	2,95
OPC, Liquidités & Autres	2,16
Energy	1,75
Real Estate	1,54
Communication Services	0,14



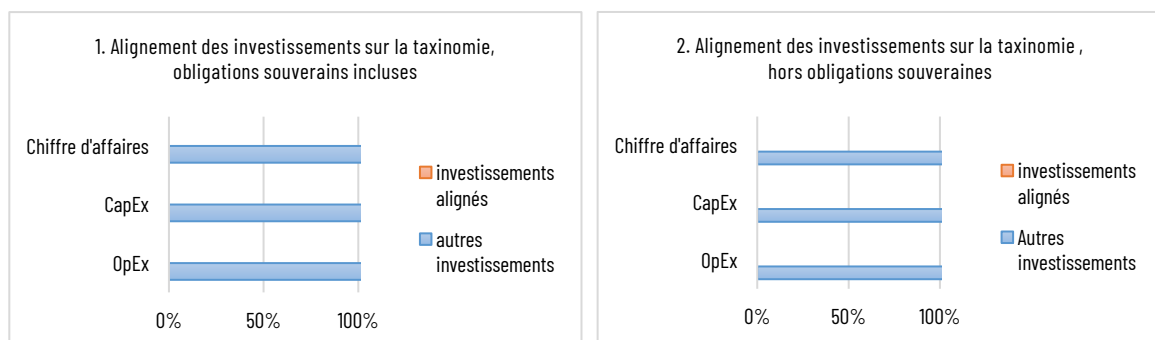
Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le pourcentage d'investissements durables alignés sur la taxinomie de l'UE a été de 0,1847999999999999 %

- **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE?**

- Oui :
- Dans le gaz fossile dans l'énergie nucléaire
- Non

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines (i.e. toutes les expositions souveraines) sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



○ **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Des données fiables concernant les activités transitoires et habilitantes n'étaient pas disponibles au cours de la période de référence.

○ **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de références précédentes ?**

Des données fiables concernant l'alignement à la taxinomie de l'UE n'étaient pas disponibles sur les périodes de référence précédentes.



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le produit financier a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental alignés sur la taxinomie de l'UE à hauteur de 0,18479999999999999% de son actif net. Le reste des investissements durables n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE.



Quelle était la proportion d'investissements durable sur le plan social ?

La proportion d'investissement durable sur le plan social est de 0,45887499999999998% sur la période écoulée.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Le produit financier a réalisé des investissements non alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ou non considérés comme des investissements durables. Ces investissements ont pris la forme d'investissements en parts ou actions d'OPC externes, titres d'émetteurs non notés d'un point de vue ESG et/ou de liquidités.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en % :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter le caractère écologique actuel des sociétés bénéficiaires des investissements ;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, ce qui est pertinent pour une transition vers une économie verte ;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activité économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Des mesures de contrôles pré-trade et post-trade quotidiens ont été mises en place pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales.

Ce dispositif de contrôle a été déployé à travers un outil propriétaire dédié à l'analyse extra-financière et intégré à la gestion, l'outil RISE.

Avant tout investissement, les titres sélectionnés doivent répondre aux critères extra-financiers appliqués au produit financier. Si le titre ne répond pas aux contraintes du processus ISR, il fait l'objet d'un blocage avant investissement.

Pendant et après la période d'investissement, un contrôle continu des contraintes extra-financières est assuré par l'équipe ISR et le département Contrôle et Reporting.

Les analyses et notations ESG sont mises à jour régulièrement par l'équipe ISR via l'outil RISE. L'analyse ESG porte sur 90% minimum de l'actif net du produit financier.

La société de gestion a également mis en place une politique d'engagement actionnarial à travers le vote en assemblée générale et le dialogue avec les entreprises. Cette politique reflète les thèmes ESG du produit financier et favorise un comportement socialement responsable des émetteurs en portefeuille. La politique de dialogue repose notamment sur l'Ecofi Engagement Quality Score qui permet d'évaluer la qualité des dialogues et le niveau de prises en compte des axes d'amélioration.

La politique de dialogue avec les entreprises privilégie le dialogue constructif avec les émetteurs. Elle repose notamment sur l'Ecofi Engagement Quality Score qui permet d'évaluer la qualité des dialogues et le niveau de prise en compte des axes d'amélioration proposés.

La politique d'engagement et le rapport de vote et dialogue sont disponibles sur notre site internet.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

- **En quoi l'indice de référence différerait-il d'un indice de marché large ?**

Le produit financier n'a pas d'indice de référence aligné sur les caractéristiques E/S qu'il promet.

- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur l'objectif durable ?**

Le produit financier n'a pas d'indice de référence aligné sur les caractéristiques E/S qu'il promet.

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?**

Le produit financier n'a pas d'indice de référence aligné sur les caractéristiques E/S qu'il promet.

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?**

Le produit financier n'a pas d'indice de référence aligné sur les caractéristiques E/S qu'il promet.

Les indices de références sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif d'investissement durable.